



Évaluation du Programme de partenariats de conservation des habitats

Mars 2018

Remerciements

L'équipe du projet d'évaluation tient à remercier les personnes qui ont contribué à ce projet. En particulier, nous aimerions souligner la contribution des membres du Comité d'évaluation, ainsi que les personnes interrogées, qui ont fourni des idées et des commentaires essentiels à la présente évaluation.

L'évaluation a été menée conformément aux exigences de la Politique sur l'évaluation¹ du Conseil du Trésor (CT) (2009) et de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) concernant l'évaluation de tous les programmes permanents de subventions et de contributions et toutes les dépenses de programme directes au moins une fois tous les cinq ans. L'évaluation a été annoncée dans le Plan ministériel de vérification et d'évaluation axé sur les risques de 2014.

Le présent rapport a été approuvé par les administrateurs généraux d'Environnement et Changement climatique Canada le 16 mars 2018. Il est disponible dans les deux langues officielles sur le site Web d'Environnement et Changement climatique Canada.

Le présent rapport a été rédigé par la Division de l'évaluation de la Direction générale de l'audit et de l'évaluation.

¹ La [Politique sur les résultats](#) a remplacé la Politique sur l'évaluation en 2016.

Table des matières

Sommaire.....	i
1. Contexte.....	1
2. Constatations : pertinence	5
2.1. Nécessité de maintenir le programme	6
2.2. Harmonisation avec les priorités gouvernementales	7
2.3. Conformité aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral.....	7
3. Constatations : résultats escomptés	9
3.1 Préservation des terres.....	10
3.2 Gestion et intendance de l’habitat.....	15
3.3 Participation et mobilisation.....	20
4. Constatations : efficacité du Programme de partenariats de conservation des habitats	23
4.1 Conception en grappes des volets du Programme de partenariats de conservation des habitats.....	24
4.2 Structure de gouvernance.....	25
4.3 Exécution du Programme de partenariats de conservation des habitats.....	28
4.4 Collecte de données sur le rendement.....	32
5. Conclusions, recommandations et réponse de la direction	35
5.1 Conclusions	35
5.2 Recommandations et réponse de la direction.....	37
Annexe A : description du Programme de partenariats de conservation des habitats.....	40
Annexe B : résultats escomptés du Programme de partenariats de conservation des habitats.....	49
Annexe C : stratégie d’évaluation.....	51
Annexe D : résumé des constatations.....	54
Annexe E : références.....	55

Liste des figures

[Figure 1 : programme de partenariats de conservation des habitats](#)

Liste des tableaux

[Tableau 1 : obstacles à l'évaluation et stratégies d'atténuation](#)

[Tableau 2 : définition des énoncés de notation normalisés](#)

[Tableau 3 : évaluation de la pertinence](#)

[Tableau 4 : évaluation des résultats escomptés](#)

[Tableau 5 : total des terres préservées ou conservées par volet du Programme \(en hectares\)](#)

[Tableau 6 : terres préservées et objectifs ciblés dans le cadre du PCZN \(en hectares\)](#)

[Tableau 7 : terres conservées et objectifs ciblés dans le cadre du PNAGS/CNACTH \(Canada\) \(en hectares\)](#)

[Tableau 8 : terres préservées et objectifs ciblés dans le cadre du PDE \(en hectares\)](#)

[Tableau 9 : terres gérées et objectifs ciblés dans le cadre du PCZN \(en hectares\)](#)

[Tableau 10 : terres gérées et améliorées dans le cadre du PNAGS \(en hectares\)](#)

[Tableau 11 : terres gérées dans le cadre de l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC \(en hectares\)](#)

[Tableau 12 : évaluation de l'efficacité du Programme](#)

[Tableau 13 : survol de la structure de gouvernance des volets du Programme](#)

[Tableau 14 : coûts du programme, terres préservées ou conservées et terres gérées grâce à la mise en œuvre de mesures d'intendance, par volet du Programme, de 2010-2011 à 2015-2016](#)

[Tableau 15 : contributions \(\\$ CA\) à l'appui du PNAGS au Canada, 1986-2016](#)

[Tableau 16 : dépenses du SCF par volet du Programme de PCH, de 2010-2011 à 2015-2016 \(en millions\)](#)

[Tableau 17 : questions d'évaluation](#)

[Tableau 18 : nombre de réponses obtenues par volet du Programme de PCH](#)

[Tableau 19 : liste des études de cas menées pour l'évaluation](#)

Liste des acronymes et des abréviations

AOQ	Autre organisation qualifiée
CCCPL	Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne
CdP	Conférence des Parties
CIC	Canards Illimités Canada
CNACTH	Conseil nord-américain de conservation des terres humides
CNC	Conservation de la nature Canada
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
CT	Conseil du Trésor
DGAÉ	Direction générale de l'audit et de l'évaluation
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
F et E	Fonctionnement et entretien
HFC	Habitat faunique Canada
LCOM	Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
LEP	Loi sur les espèces en péril
LESC	Loi sur les espèces sauvages au Canada
LGFP	Loi sur la gestion des finances publiques
NAWCA	North American Wetlands Conservation Act
ONG	Organisation non gouvernementale
PCdH	Plan conjoint des habitats
PCH	Partenariats de conservation des habitats
PCZN	Programme de conservation des zones naturelles
PDE	Programme des dons écologiques
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
S et C	Subventions et contributions
SCF	Service canadien de la faune
SFDD	Stratégie fédérale de développement durable

Sommaire

La Direction générale de l'audit et de l'évaluation (DGAÉ) a procédé à une évaluation du Programme de partenariats de conservation des habitats (PCH), portant sur les activités menées de 2010-2011 à 2015-2016.

Le Programme de PCH comprend plusieurs volets. Chacun prévoit différents mécanismes permettant d'interagir avec divers organismes et particuliers, y compris des propriétaires fonciers, des organisations environnementales non gouvernementales et d'autres intervenants. Le Programme de PCH vise à assurer la préservation et la gestion des habitats fauniques sur les terres privées, les terres publiques provinciales, les terres autochtones ou dans les zones aquatiques et marines partout au Canada, de façon compatible avec la conservation de l'habitat.

Le Programme contribue à l'exécution des obligations d'ECCC en vertu de la [Loi sur les espèces en péril](#) (LEP), de la [Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs](#) (LCOM) et la [Loi sur les espèces sauvages au Canada](#) (LESC).

Le présent rapport fait état des résultats de l'évaluation de cinq des sept volets du Programme de PCH :

- Programme de conservation des zones naturelles (PCZN)
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) (CNACTH Canada)
- Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada (HFC)
- Programme des dons écologiques (PDE)
- Participation du Canada à la Convention de Ramsar

Les dépenses annuelles moyennes de ces cinq volets du Programme pour la période de six ans allant de 2010-2011 à 2015-2016 se sont chiffrées à 28,2 millions de dollars et ont été gérées par environ 17 employés équivalents temps plein.

Conclusion

Pertinence

Le Programme de PCH répond au besoin continu de conservation des habitats fauniques au Canada. Il concorde avec les objectifs fédéraux en matière de préservation des écosystèmes et de conservation.

La participation d'ECCC au Programme de PCH est conforme aux responsabilités imposées par la loi et aux rôles du gouvernement fédéral se rapportant à la préservation et à la protection des habitats écosensibles importants. Le Programme de PCH appuie les engagements internationaux, y compris

ceux associés au PNAGS, à la Convention de Ramsar et à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

Rendement

Le Programme de PCH a réalisé des progrès appropriés pour la plupart de ses résultats escomptés. Les volets PCZN, PNAGS, PDE et Ramsar contribuent directement à la protection à long terme des habitats par le biais de la préservation et la conservation des terres. Bien que le nombre cumulatif total d'hectares préservés pour l'ensemble des volets du Programme de PCH ne soit pas disponible, les volets individuels continuent d'acquérir des terres à des fins de protection et ont réalisé des progrès considérables en vue d'atteindre leurs objectifs respectifs en matière de préservation ou de conservation des terres.

Tous les volets du Programme de PCH contribuent à la gestion et à l'intendance des habitats. On constate que des pratiques exemplaires, des lignes directrices et des procédures sont en place pour la gestion des propriétés préservées. Le PNAGS et, depuis 2013, le PCZN progressent vers l'atteinte de leurs objectifs en matière de gestion des habitats. L'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC contribue à la gestion des habitats grâce à un financement à valeur ajoutée octroyé au PNAGS et à d'autres partenaires. Le PDE encourage les organismes bénéficiaires à établir et à mettre en œuvre des plans de gestion pour les terres données. On a élaboré des plans de gestion pour la plupart des sites Ramsar canadiens.

Les niveaux de participation et de mobilisation varient selon les divers volets du Programme de PCH. Bien que, dans l'ensemble, les niveaux de participation et de mobilisation des intervenants de plusieurs volets du Programme soient bons, les constatations de l'évaluation donnent à penser qu'on peut faire encore mieux. L'évaluation a permis de mettre en lumière la nécessité d'une mobilisation et d'une sensibilisation plus poussées auprès des donateurs potentiels du PDE, plus particulièrement ceux qui sont susceptibles de posséder d'importants habitats écosensibles. Le volet PNAGS est considéré comme un modèle de partenariat efficace favorisant la collaboration entre les intervenants des secteurs public et privé à divers niveaux; toutefois, les intervenants agricoles, forestiers et autochtones ont été sous-représentés. Même si l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC établit des contacts avec son public cible de chasseurs, il est possible d'élargir la participation en effectuant davantage de sensibilisation.

Le Programme de PCH compte plusieurs pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale en matière de conservation des habitats fauniques. Il permet d'appuyer un ensemble de mécanismes qui contribuent à la protection et la conservation des habitats fauniques au moyen de partenariats au sein de la communauté de la conservation.

Les structures de gouvernance des volets individuels du Programme de PCH sont appropriées, clairement définies et généralement efficaces. Cependant, on a décelé une lacune en ce qui a trait à une gouvernance globale qui permettrait de consolider la planification stratégique pour l'ensemble des volets du Programme de PCH. Cela favoriserait une approche plus coordonnée et intégrée en matière d'établissement des priorités et renforcerait également la collaboration, la communication et l'efficacité dans le cadre du Programme.

Les différents volets utilisent efficacement les mécanismes de levier, tirant parti du financement d'ECCC pour obtenir des résultats relativement à la conservation des habitats de manière efficace. Le recours à des partenaires externes pour mettre en œuvre les volets du Programme est également considéré comme une approche efficace. En règle générale, les pratiques administratives et opérationnelles des divers volets du Programme semblent bien fonctionner, aucun manque d'efficacité important n'ayant été relevé.

Tous les volets du Programme de PCH recueillent et présentent des données sur le rendement. Il est toutefois difficile de recueillir des données et de rendre compte des résultats à l'échelle de l'ensemble du Programme de PCH. Le chevauchement des rapports des volets donne lieu à une double comptabilisation. Trois des cinq volets disposent de modèles logiques. Au moment de l'évaluation, il n'y avait cependant aucun modèle logique global décrivant les résultats escomptés du Programme. Ces deux enjeux seront abordés dans le cadre de la planification de la mesure du rendement se rapportant à la mise en œuvre de la [Politique sur les résultats](#) 2016 du CT et de l'établissement de procédures révisées pour l'établissement de rapports. À ce titre, aucune recommandation relative à la mesure du rendement n'a été incluse.

Recommandations

Deux recommandations sont adressées à la sous-ministre adjointe du Service canadien de la faune :

1. Prendre les mesures appropriées pour accroître la participation des intervenants ciblés dans les secteurs de programme où ils sont sous-représentés.
2. Établir une approche de planification stratégique unifiée afin d'harmoniser l'établissement des priorités parmi les différents volets du Programme de PCH.

La sous-ministre adjointe du Service canadien de la faune approuve les recommandations et a préparé un plan d'action de la direction qui aborde de façon appropriée chaque recommandation.

1. Contexte

La perte d'habitat est reconnue comme une des principales menaces pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Les milieux humides, plus précisément, représentent l'un des habitats les plus productifs du point de vue biologique. Ils hébergent une grande diversité d'espèces végétales et animales. Au Canada, les milieux humides procurent un habitat primordial pour plus de 155 espèces d'oiseaux, 45 espèces de sauvagine et 50 espèces de mammifères, dont bon nombre sont considérées comme des espèces en péril. Les milieux humides offrent d'innombrables avantages économiques et sociaux à l'humanité, allant de l'approvisionnement en eau douce, en nourriture et en matériaux de construction à la lutte contre les inondations, à l'alimentation de la nappe souterraine et à l'atténuation des changements climatiques.

La protection et la conservation des habitats exigent les efforts non seulement d'ECCC, mais aussi de tous ses nombreux partenaires dans l'ensemble du gouvernement fédéral et des provinces, des territoires, des peuples autochtones, des organisations environnementales non gouvernementales, de la population canadienne et d'autres intervenants.

Le présent rapport fait état des résultats de l'évaluation du Programme de PCH d'ECCC.

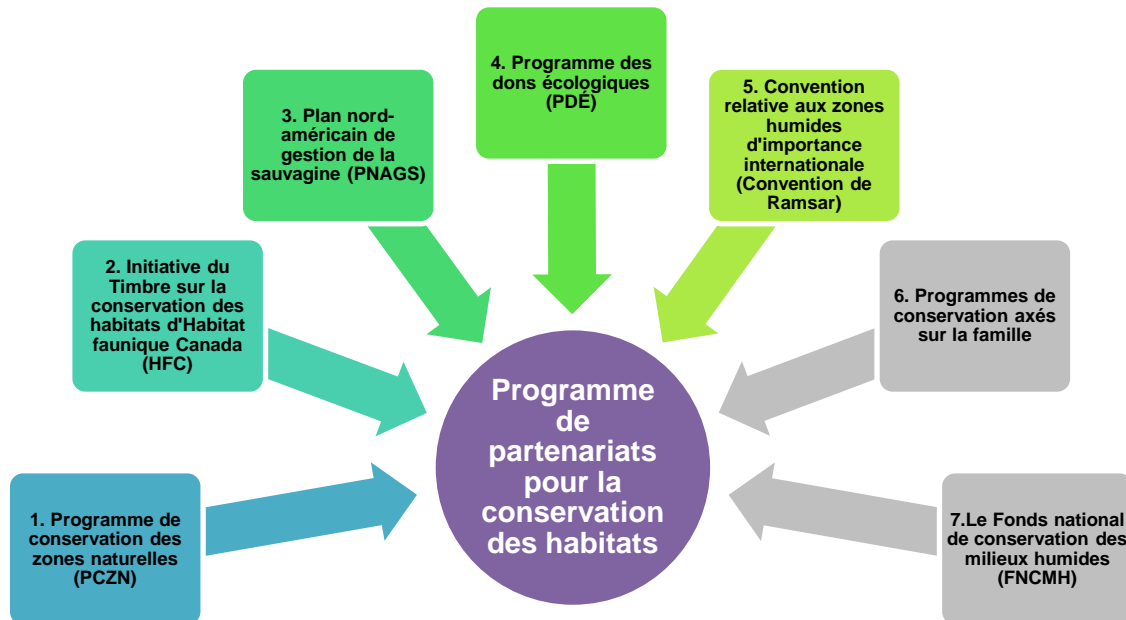
Programme de partenariats de conservation des habitats

Le Programme de PCH finance des projets, offre des incitatifs fiscaux et encourage les partenariats et les activités de conservation de l'habitat qui contribuent à préserver, protéger, améliorer et restaurer des habitats importants et écologiquement sensibles pour les espèces sauvages, notamment les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Le Programme comprend plusieurs volets qui fournissent des mécanismes différents permettant de nouer le dialogue avec des organismes et des particuliers, y compris des propriétaires fonciers, des organisations environnementales non gouvernementales et d'autres intervenants. Le Programme de PCH vise à assurer la protection et la gestion des habitats fauniques sur les terres privées, les terres publiques provinciales, les terres autochtones ou dans les zones aquatiques et marines partout au Canada, de façon compatible avec la conservation de l'habitat.

Le Programme contribue à l'exécution des obligations d'ECCC en vertu de la [Loi sur les espèces en péril](#), de la [Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs](#) et de la [Loi sur les espèces sauvages au Canada](#). Le Programme appuie également les engagements internationaux du Canada dans le cadre du [Plan nord-américain de gestion de la sauvagine](#) et de la [Convention relative aux zones humides d'importance internationale](#) (Convention de Ramsar), et contribue à l'atteinte des objectifs relatifs aux aires protégées ainsi qu'à la conservation et à l'amélioration des terres humides à l'égard desquels le Canada s'est engagé en vertu de la [Convention sur la diversité biologique](#) des Nations Unies.

Le Programme de PCH comprend sept volets, comme le montre la [figure 1](#).

Figure 1 : programme de partenariats de conservation des habitats (PCH)



L'évaluation portait sur les cinq volets suivants du Programme :

- Le **Programme de conservation des zones naturelles (PCZN)** est celui par lequel ECCC fournit du financement (345 millions de dollars de 2007 à 2019) à un seul bénéficiaire de subvention, soit Conservation de la nature Canada (CNC). Ce financement permet de soutenir des projets qui ont pour but d'acquérir des terres écosensibles par la voie de dons, d'achats ou d'accords d'intendance conclus avec des propriétaires de terres privées. CNC utilise les fonds du Programme pour soutenir les projets qu'il entreprend et octroie une partie des fonds à des projets gérés par d'autres organisations de conservation non gouvernementales sans but lucratif (désignées sous le nom d'« autres organisations qualifiées » [AOQ], telles que Canards Illimités Canada [CIC], des fiducies foncières provinciales et régionales et des organismes de conservation de la nature.
- Le **Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) (Canada)** est un partenariat Canada-États-Unis-Mexique composé de gouvernements provinciaux, fédéraux et étatiques ainsi que d'organisations non gouvernementales (ONG). Il offre du financement pour la réalisation de projets visant à conserver les milieux humides et les habitats de terrain élevé ainsi que les populations de sauvagine qu'ils abritent en Amérique du Nord. En règle générale, des partenaires externes exécutent le PNAGS par le biais de plans conjoints des habitats (PCdH). Les PCdH sont responsables de la planification, de la conception et de la gestion globales des programmes visant des zones d'habitat importantes. Les fonds sont mis à la disposition du Canada, des États-Unis et du Mexique en vertu de la « North American Wetlands Conservation Act » (NAWCA) [Loi sur la conservation des terres humides de

l'Amérique du Nord], qui permet d'affecter des fonds en recourant à des subventions de contrepartie pour les projets de conservation des milieux humides dans les trois pays.

- **L'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada (HFC)** est le programme par lequel ECCC transfère les revenus générés par la vente des timbres sur la conservation des habitats fauniques du Canada à Habitat faunique Canada (HFC), une organisation de conservation caritative nationale sans but lucratif. HFC utilise ces fonds pour soutenir des projets de conservation des habitats fauniques au Canada, notamment pour la sauvagine. Le Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada est élaboré et vendu sur une base annuelle. Les timbres sont achetés principalement par des chasseurs de sauvagine pour valider leur permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier.
- Le **Programme des dons écologiques (PDE)** est un programme d'incitation fiscale qui procure d'importants avantages fiscaux aux propriétaires de terres privées qui font don d'une terre écosensible à un organisme bénéficiaire admissible. Les bénéficiaires deviennent responsables de la conservation de la biodiversité et du patrimoine environnemental de la terre donnée.
- **Participation du Canada à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)**, un traité intergouvernemental où les pays conviennent de maintenir les caractéristiques écologiques de leurs zones humides d'importance internationale.

On a ajouté deux volets au Programme en 2014, lorsque le gouvernement du Canada a annoncé le Plan de conservation national. Ces volets ont été exclus de la portée de l'évaluation parce qu'il était encore trop tôt pour être en mesure d'évaluer leur rendement.

- **L'élargissement des programmes de conservation axés sur la famille** représente un investissement de 3 millions de dollars sur trois ans (2014 à 2017) consenti à Éco Héros afin d'élargir la portée des programmes de conservation axés sur la famille.
- Le **Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH)** est un programme de financement quinquennal (2014 à 2019) de 50 millions de dollars qui soutient les projets ayant pour but de restaurer des milieux humides détruits ou dégradés et d'améliorer les fonctions écologiques des milieux humides dégradés.

Une description détaillée figure à l'[annexe A](#).

Bien que chaque volet du Programme de PCH puisse être considéré comme un programme à part entière, ces volets sont aussi étroitement liés. Une mesure de conservation des habitats peut toucher plus d'un volet du Programme. Par exemple :

- Les fonds de l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC peuvent contribuer à la réalisation de projets du PNAGS.
- Les fonds du PCZN peuvent être utilisés pour soutenir le don de terres par le biais du PDE.

- Des projets d'intendance financés par le PCZN, le PNAGS ou l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC peuvent être réalisés sur des sites Ramsar désignés ou sur des terres acquises dans le cadre d'autres volets du Programme, notamment le PCZN et le PDE.

Le Programme a également des liens étroits avec plusieurs autres programmes d'ECCC, y compris le Programme sur les espèces en péril, le Programme des oiseaux migrateurs, le Programme des aires protégées et le Programme de promotion de la conformité et d'application de la loi – Espèces sauvages.

Les dépenses annuelles moyennes des cinq volets du Programme à l'étude pour la période de six ans allant de 2010-2011 à 2015-2016 se sont chiffrées à 28,2 millions de dollars et ont été gérées par environ 17 employés équivalents temps plein. Le financement des subventions et contributions (S et C) constitue la grande majorité des dépenses, représentant 93 % des dépenses totales du Programme. Le PCZN est le plus grand des cinq volets, représentant environ 78 % des dépenses totales. Le [tableau 16](#) présente les dépenses totales d'ECCC liées aux cinq volets du Programme de PCH.

La responsabilité globale du Programme de PCH incombe la sous-ministre adjointe du Service canadien de la faune d'ECCC.

À propos de l'évaluation

L'évaluation a porté sur les cinq premiers volets du Programme pour la période allant de 2010-2011 à 2015-2016. L'équipe d'évaluation a utilisé une approche mixte, intégrant des données probantes quantitatives et qualitatives, afin d'évaluer les questions se rapportant à la pertinence et au rendement du Programme :

- examen des divers types de documents relatifs aux programmes, au Ministère et au gouvernement du Canada;
- entrevues réalisées auprès de 37 informateurs clés, incluant des membres du personnel du Programme d'ECCC et de la haute direction, de même que des intervenants externes;
- sondage en ligne envoyé à 871 intervenants participant à au moins un des volets du Programme de PCH, avec un taux de réponse de 19,2 % (167 répondants);
- six études de cas (deux projets pour chacun des trois volets du Programme suivants : PNAGS/CNACTH [Canada], Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC et PDE).

Une description détaillée des questions et de la méthode d'évaluation est présentée à l'[annexe C](#).

Le [tableau 1](#) donne un aperçu des obstacles rencontrés au moment de l'évaluation, de même que des stratégies mises en place pour atténuer leur impact.

Tableau 1 : limites à l'évaluation et stratégies d'atténuation

Limites	Stratégies d'atténuation
Il s'est avéré ardu de tirer des conclusions significatives de la perspective globale du Programme. Les volets individuels du Programme sont très différents les uns des autres et sont réalisés de manière relativement autonome. De plus, peu d'intervenants ont été en mesure d'émettre des commentaires éclairés sur l'ensemble du Programme.	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse se concentrait principalement sur les constatations faites pour chaque volet. • Dans la mesure du possible, les renseignements étaient regroupés afin de présenter une évaluation globale de la pertinence et du rendement du Programme.
La majeure partie de la collecte de données pour l'évaluation a été complétée avant le 31 mars 2015. Cependant, des contraintes de personnel au sein de la DGVE ont entraîné des retards lors des étapes d'analyse et de rédaction de rapports. Ces retards ont soulevé des préoccupations quant à la désuétude des données recueillies.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe d'évaluation a examiné des documents supplémentaires tels que les états financiers 2015-2016 ainsi que des données sur le rendement et des documents plus récents relatifs au Programme. • Les nouveaux renseignements ont été intégrés aux constatations du rapport. • Des représentants des programmes ont été consultés pour vérifier l'exactitude des constatations.

Les trois prochaines parties présentent les constatations clés. Une note est attribuée pour chaque question fondamentale de l'évaluation, en fonction du jugement porté sur l'évaluation des constatations. Les énoncés de notation et leur signification figurent au [tableau 2](#). Un résumé des notes accordées aux questions de l'évaluation est présenté à l'[annexe D](#).

Tableau 2 : définition des énoncés de notation normalisés

Énoncé	Définition
Attentes satisfaites	Les résultats visés ou les objectifs ont été atteints.
Autres travaux requis	De grands progrès ont été faits pour atteindre les résultats visés ou les objectifs, mais une attention est encore nécessaire.
Attention prioritaire requise	Des progrès insuffisants ont été réalisés pour atteindre les résultats visés ou les objectifs, et une attention prioritaire est nécessaire.
Évaluation impossible	On ne dispose pas de données probantes suffisantes pour attribuer une note.

2. Constatations : pertinence

Cette partie présente un résumé des constatations de l'évaluation se rapportant à la pertinence de la participation d'ECCC au Programme de partenariats de conservation des habitats (PCH). Pour ce

faire, on examine le besoin manifeste d'un tel programme, son harmonisation avec les priorités gouvernementales et son adéquation avec les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral.

Tableau 3 : évaluation de la pertinence

Critères de pertinence	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
2.1 Nécessité de maintenir le programme	•			
2.2 Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral	•			
2.3 Conformité aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral	•			

2.1. Nécessité de maintenir le programme

Constatations : La nécessité de conserver et de protéger les habitats fauniques au Canada est plus grande que jamais, en raison des nombreux agents stressants tels que le développement industriel et les changements climatiques. La perte d'habitat est l'une des plus importantes menaces pesant sur les espèces. Les milieux humides requièrent une attention particulière puisqu'ils représentent un des habitats les plus productifs sur le plan biologique. Ils confèrent également des avantages sociaux et économiques. Le Programme de PCH traite des besoins en matière de conservation des habitats par l'entremise de ses divers volets. Il y a peu de signes de recoupement parmi les volets du Programme ou entre les volets du Programme de PCH et les autres programmes gouvernementaux. Cependant, l'équipe d'évaluation a relevé la possibilité d'un certain chevauchement avec les activités réalisées dans le cadre du Programme d'intendance de l'habitat.

La perte d'habitat, y compris la dégradation et la fragmentation de l'habitat, est considérée comme le plus important facteur entraînant la perte de biodiversité. Les milieux humides, plus précisément, requièrent une attention particulière, car ils représentent l'un des habitats les plus productifs du point de vue biologique. Ils font vivre une grande diversité d'espèces végétales et animales. Les milieux humides offrent également d'innombrables avantages économiques et sociaux à l'humanité, allant de l'approvisionnement en eau douce, en nourriture et en matériaux de construction à la lutte contre les inondations, à l'alimentation de la nappe souterraine et à l'atténuation des changements climatiques.

Il existe un besoin constant d'interventions en ce qui a trait à la conservation, à la restauration et à l'amélioration des habitats fauniques pour remédier aux effets négatifs possibles de facteurs tels que l'étalement urbain, l'augmentation de la taille des exploitations agricoles, les pratiques forestières, le drainage et les pratiques agricoles intensives.

Il y a peu de signes de chevauchement des efforts déployés parmi les divers volets du Programme de PCH ou avec d'autres programmes gouvernementaux. La majorité des personnes interrogées ont

indiqué que les volets du Programme étaient complémentaires. Tous les volets du Programme de PCH contribuent aux objectifs de conservation des habitats, mais y parviennent en utilisant des mécanismes différents (abordé plus en détail au point [4.3 Exécution du programme](#)).

Il y a, cependant, possibilité de chevauchement avec le Programme d'intendance de l'habitat (PIH), un volet du Programme sur les espèces en péril d'ECCC. Quelques personnes interrogées à l'externe ont manifesté une certaine confusion quant à la similitude des activités financées par les volets PDE et PCZN du Programme de PCH et le PIH concernant les espèces en péril. Elles ont également manifesté de l'intérêt pour une plus grande intégration des programmes de financement. Les représentants du Programme ont reconnu l'existence de similitudes, mais ont fait remarquer que les volets du Programme de PCH et le PIH ciblent des mesures et des habitats différents. Un examen de la documentation des programmes permet de confirmer que les programmes sont semblables. Cependant, le PIH soutient un plus vaste éventail d'activités ou de types de projets, et favorise les activités d'intendance comme principal moyen d'atteindre les objectifs du Programme. Les volets PDE et PCZN se concentrent davantage sur la préservation et la protection des terres.

2.2. Harmonisation avec les priorités gouvernementales

Constatations : Le Programme de PCH concorde avec les priorités du gouvernement fédéral et du Ministère se rapportant à la conservation des habitats fauniques.

Le Programme de PCH s'harmonise avec les priorités du gouvernement fédéral. Plus particulièrement, le Programme de PCH est conforme aux objectifs du gouvernement fédéral en matière de conservation des terres humides énoncés dans la [Politique fédérale sur la conservation des terres humides de 1991](#). Les objectifs du Programme de PCH s'harmonisent également avec les priorités actuelles du gouvernement fédéral, comme il est indiqué dans la [Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique](#).

Le Programme de PCH concorde également avec les cibles et les objectifs établis dans la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD) de 2016 pour les terres et forêts gérées de façon durable.

Le Programme s'harmonise avec le Résultat stratégique 1 d'ECCC : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

2.3. Conformité aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral

Constatations : La participation d'ECCC au Programme de PCH est conforme aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral et du Ministère qui sont définis dans plusieurs lois relativement à la préservation et à la protection des habitats écosensibles. Le Programme de PCH soutient également un certain nombre d'engagements internationaux, incluant ceux associés au PNAGS, à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et à la Convention de Ramsar.

Le Programme de PCH aide la ministre d'ÉCCC à s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées en vertu de certaines lois, notamment :

- la [Loi sur les espèces en péril](#) et la [Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs](#) de même que la [Loi sur les espèces sauvages au Canada](#), en veillant à la préservation et la protection des habitats écosensibles afin de favoriser la survie des espèces sauvages, notamment les espèces en péril et les oiseaux migrateurs;
- la [Loi sur le ministère de l'Environnement](#), en préservant et en améliorant la qualité de l'environnement naturel et les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs et l'eau.

Le Programme de PCH aide également le gouvernement fédéral à respecter un certain nombre d'obligations et d'engagements internationaux, dont les suivants :

- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
- Obligations internationales du Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, incluant les buts et les objectifs canadiens de 2020 en matière de biodiversité.
 - But 1 : D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone.
 - But 3 : D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées pour soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de conservation, de restauration et de gestion.
- Autorité administrative et centre national de liaison pour Ramsar, soutenant les engagements du Canada concernant la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale.

De plus, en ce qui a trait au PDE, la [Loi de l'impôt sur le revenu](#) comporte des dispositions particulières sur les dons écologiques. Les propriétaires fonciers qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un bénéficiaire admissible reçoivent un traitement fiscal supérieur à celui de la plupart des autres dons de bienfaisance.

3. Constatations : résultats escomptés

Cette partie présente un résumé des constatations de l'évaluation se rapportant à l'atteinte des résultats escomptés du Programme de PCH. Elle se concentre sur la mesure dans laquelle le Programme a atteint les résultats se rapportant à la préservation des terres, à la gestion et à l'intendance des habitats de même qu'à la participation et à la mobilisation.

Une description détaillée de chaque résultat escompté du Programme est présentée à l'[annexe B](#).

Tableau 4 : évaluation des résultats escomptés

Résultats escomptés	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
3.1 Préservation des terres : mesure dans laquelle les terres ont été préservées (acquises ou placées sous protection)	•			
3.2 Gestion et intendance de l'habitat – mesure dans laquelle : <ul style="list-style-type: none"> - les habitats fauniques sont conservés au moyen de mesures d'intendance et sont gérés de façon durable par la création, l'amélioration, le maintien et la gestion des habitats de terres humides; - les volets du Programme, l'industrie et les organisations élaborent et mettent en œuvre des normes, des lignes directrices et des pratiques exemplaires afin de maintenir et d'améliorer les habitats. 	•			
3.3 Participation et mobilisation : mesure dans laquelle les publics cibles participent à des activités liées à la conservation et sont conscients des enjeux de conservation.		•		

3.1 Préservation des terres

Constatations : Bien que le nombre cumulatif total d'hectares préservés pour l'ensemble des volets du Programme de PCH ne soit pas disponible, les volets individuels du Programme continuent d'acquérir des terres à des fins de protection et ont réalisé des progrès raisonnables en vue d'atteindre leurs objectifs respectifs en matière de préservation ou de conservation² des terres.

Dans l'ensemble

Parmi les cinq volets du Programme de PCH, quatre contribuent directement à ce résultat thématique. Les fonds de l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC ne peuvent servir à l'acquisition de terres et, par conséquent, ne contribuent pas directement aux résultats escomptés liés à la préservation des terres. Le PCZN vise généralement à protéger des terres privées écosensibles, l'accent étant mis sur les terres dans le sud du Canada. Le PNAGS se concentre principalement sur les milieux humides et les terrains élevés environnants, tant sur les terres privées que publiques. Le PDE, tout comme le PCZN, accorde une large place à la protection des terres privées écosensibles, mais dépend de la manifestation de donateurs. Dans le cadre de la Convention de Ramsar, le Canada désigne divers sites à travers le pays à des fins de conservation et de gestion efficaces. Le Programme de PCH contribue à l'atteinte du But 1 relatif aux aires protégées dans le cadre des buts et objectifs canadiens de 2020 en matière de biodiversité. Cependant, les volets du Programme n'ont pas été établis à l'origine en tant que mécanisme servant à atteindre ce but et, en mettant l'accent surtout sur les terres privées, n'apportent qu'une faible contribution à sa réalisation.

Chacun de ces quatre volets permet de continuer d'augmenter le nombre total d'hectares préservés dans le cadre du Programme de PCH. Le [tableau 5](#) indique la superficie de nouvelles terres préservées ou conservées pour chaque volet de 2010-2011 à 2015-2016, de même que cumulativement à partir de la date de lancement du volet. Le tableau présente également l'objectif de chaque volet en ce qui a trait au total cumulatif d'hectares préservés. Il convient de noter qu'il est impossible de fournir un total global en ce qui concerne la préservation ou la conservation de terres pour le Programme de PCH, puisqu'une double comptabilisation peut survenir entre les volets.

² Aux fins du présent rapport, les termes « préservation », « protection » et « conservation » sont utilisés indistinctement. Les termes « préservation » et « conservation » font référence à la protection des milieux humides ou des milieux secs au moyen de transferts de titres fonciers ou d'ententes juridiques à long terme ayant force obligatoire (minimum de 10 ans) conclues avec un propriétaire foncier. Le PNAGS Canada utilise le terme « conservation » (« retention » en anglais) dans ses rapports.

Tableau 5 : total des terres préservées ou conservées, par volet du Programme de partenariats de conservation des habitats (en hectares)

Volet du programme	Date de lancement du volet	Nombre cumulatif d'hectares préservés de la date de lancement à mars 2011	Nombre total d'hectares préservés d'avril 2011 à mars 2016	Total cumulatif d'hectares préservés en date de mars 2016	Objectifs en date de mars 2016 – Total cumulatif d'hectares à préserver
Programme de conservation des zones naturelles	2007	142 236	276 291	418 526	S.O.*
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	1986	7 784 309	325 455	8 109 765	8 155 274
Programme des dons écologiques	1995	136 949	43 956	180 905	164 876
Convention de Ramsar	1981	13 066 615	20 096	13 086 711	S.O.

Source : Données reçues du Programme en date de 2017. Remarques : Les superficies signalées dans le cadre des volets du Programme ne s'excluent pas mutuellement et, par conséquent, ne peuvent être additionnées.

*Le PCZN a pour but de protéger 523 223 hectares d'ici la fin de l'année 2018-2019. Voir le [tableau 6](#) pour de plus amples renseignements sur le but du PCZN.

Il importe également de noter que la diversité tant des objectifs que des structures de financement d'un volet à l'autre a une incidence sur le coût de préservation des terres et le financement total disponible, y compris les fonds obtenus d'autres partenaires. Cette diversité entre les volets a un impact considérable sur le nombre d'hectares préservés.

Programme de conservation des zones naturelles

Le processus scientifique de planification de la conservation de CNC a été essentiel pour s'assurer que les efforts de préservation et d'intendance étaient axés sur des terres prioritaires de haute importance écologique. Le processus fait appel à des experts et permet de déterminer les lacunes et de recueillir des renseignements à jour en se servant d'outils et de modèles biophysiques pour évaluer les besoins de conservation et établir les sites prioritaires³. Ces renseignements sont recueillis et présentés sous forme de « plans de conservation » qui permettent de déterminer les

³ Les « sites prioritaires » sont des zones comprenant une ou plusieurs parcelles de terre désignées par CNC comme étant importantes pour l'activité de conservation dans le cadre du PCZN. De plus, les aires prioritaires du PNAGS déterminées grâce aux plans de mise en œuvre et aux évaluations des PCdH sont également désignées en tant que sites prioritaires en vertu du PCZN.

zones cibles pour la préservation des terres. On accorde généralement la priorité aux terres qui revêtent une importance sur le plan national ou provincial, qui assurent la protection de l'habitat d'espèces en péril et d'oiseaux migrateurs, ou qui améliorent la connectivité ou les corridors reliant les aires protégées existantes.

Comme le montre le [tableau 6](#), d'avril 2007 à mars 2016, plus de 418 000 hectares de terres ont été préservés dans le cadre du PCZN. De ce nombre, plus de 276 000 hectares (66 %) ont été préservés pendant la période d'évaluation de six ans. Pour chaque accord de financement du PCZN, on a déterminé une superficie précise de terres qui devaient être préservées dans le cadre du Programme grâce au financement octroyé.

Tableau 6 : terres préservées et objectifs ciblés dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles (en hectares)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Terres préservées	1^{er} accord			1^{er} accord modifié	2^e accord	
Terres préservées annuellement (par exercice financier)	22 288	173 636	30 991	18 836	4 649	20 654
Total cumulatif des terres préservées (par accord)	164 524*	338 160	369 151	24 073***	4 649	25 303
Objectif selon l'accord** – total des terres préservées	200 000			18 000	130 000****	

Source : Données reçues du Programme en date de mars 2017.

* Comprend les terres préservées depuis le lancement du Programme en 2007.

** Les objectifs sont déterminés selon l'exercice financier au cours duquel l'accord est entré en vigueur, pendant la période d'évaluation.

*** Comprend 5 237 hectares préservés en 2014-2015, en vertu de l'accord amendé en 2013. Le montant a été ajouté au total cumulatif pour 2013-2014.

**** L'objectif représente les hectares supplémentaires déterminés dans le cadre de l'accord de 2014-2019 et devant être préservés entre 2014-2015 et 2018-2019. Cela équivaut à un objectif cumulatif total de 523 223 hectares d'ici le 31 mars 2019.

L'objectif du PCZN établi pour l'accord de financement de 2007, qui s'échelonnait de 2007 au milieu de la période 2013-2014, était de préserver environ 200 000 hectares de terres importantes sur le plan écologique dans l'ensemble du Canada avec un budget de 225 millions de dollars. En 2013, on a modifié l'accord de financement. Le PCZN s'est engagé à préserver 18 000 hectares supplémentaires à l'aide d'un financement de 20 millions de dollars, établissant un nouvel objectif total de 218 000 hectares. Pendant l'accord de 2007 et l'accord amendé de 2013, le volet PCZN a préservé plus de 393 000 hectares de terres, dépassant largement ses objectifs. En 2011-2012, le Programme a connu une augmentation importante, mais inattendue du nombre de terres préservées. Il a permis de protéger les droits de développement dans la région du bassin versant de la rivière Flathead, ce qui représentait plus de 157 000 hectares.

Dans le cadre de l'accord actuel 2014-2019, le PCZN vise la préservation de 130 000 hectares supplémentaires de terres importantes sur le plan écologique, ce qui représente en moyenne environ 26 000 hectares par année pendant cinq ans. À ce stade-ci, il est encore trop tôt pour savoir si ce but plus ambitieux sera atteint. On peut prévoir d'importantes fluctuations d'une année à l'autre, compte tenu de la variation de la superficie et de la valeur des terres protégées. Toutefois, le taux de préservation des deux années pour lesquelles des données sont disponibles est inférieur à ce nombre.

Les terres préservées dans le cadre du PCZN entre 2007 et 2014-2015 étaient situées dans 83 sites prioritaires de CNC ainsi que dans 74 aires prioritaires établies en vertu du PNAGS de CIC. Les aires conservées de CNC fournissent également des habitats à un nombre croissant d'espèces en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). En date du 31 mars 2017, les propriétés de CNC procuraient un habitat à 198 espèces en péril évaluées par le COSEPAC, comparativement à 181 espèces en péril en mars 2015 et à 167 en mars 2014.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Les partenaires du PNAGS ont œuvré avec succès à la conservation et à la restauration des milieux humides, des terrains élevés qui y sont associés et d'autres habitats clés de la sauvagine dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Comme le montre le [tableau 7](#), de 1986 à mars 2016, les partenaires canadiens du PNAGS appartenant à l'un des quatre PCdH canadiens ont atteint leur objectif à long terme de conserver 8,1 millions d'hectares de terres au moyen de transferts de titres fonciers ou d'ententes juridiques à long terme ayant force obligatoire (minimum de 10 ans). De ce total, 325 000 hectares (4 %) ont été préservés pendant la période de l'étude d'évaluation de six ans⁴.

Tableau 7 : terres conservées et objectifs ciblés dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) (en hectares)

Terres conservées	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Terres conservées annuellement	74 103	50 654	53 972	49 863	54 545	42 319
Total cumulatif des terres conservées depuis 2007	7 858 412	7 909 038	7 963 038	8 012 901	8 067 446	8 109 765
Objectif – total cumulatif des terres conservées	8 100 000					8 155 274

Source : Données reçues du Programme en date de juin 2017.

En s'appuyant sur les ébauches de plans de mise en œuvre des PCdH, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2015-2016 d'ECCC a permis d'établir pour le programme un objectif de préservation de 9,9 millions d'hectares de terres pour la sauvagine d'ici mars 2017. Il s'agissait d'un

⁴ Ce calcul exclut 2013, car aucun rapport n'a été produit pour cette année.

objectif ambitieux à la lumière des tendances. Dans le RPP 2016-2017, on a ramené cet objectif à 8,2 millions d'hectares protégés d'ici mars 2017. Bien que les chiffres pour 2016-2017 ne soient pas encore disponibles, il semble que ce volet du Programme progresse de façon satisfaisante vers l'atteinte de l'objectif révisé.

Il convient de noter que, bien que le PNAGS contribue à la préservation des terres, ses objectifs initiaux et ceux révisés en 2012 étaient axés principalement sur l'amélioration et la gestion des terres humides.

Programme des dons écologiques

Le [tableau 8](#) présente les données sur le rendement relativement aux terres préservées grâce à un don dans le cadre du PDE. Au total, de 1995 à mars 2016, 1 270 dons réalisés dans tout le Canada ont permis de protéger plus de 180 000 hectares de terres écosensibles. Bon nombre de ces sites sont reconnus comme étant d'importance nationale ou provinciale.

Tableau 8 : terres préservées et objectifs ciblés dans le cadre du Programme des dons écologiques (en hectares)

Terres préservées	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Terres préservées annuellement	4 753	3 813	3 886	16 929	5 829	8 746
Total cumulatif des terres préservées depuis 2007	141 702	145 515	149 401	166 330	172 159	180 905
Objectif – total cumulatif des terres préservées					159 225	164 876

Source : Données sur les terres préservées reçues du Programme. Données sur l'objectif issues du Rapport ministériel sur le rendement (2014-2015) et du RPP (2015-2016). Les objectifs entre 2010-2011 et 2013-2014 ne sont pas disponibles.

Des personnes interrogées à l'interne ont fait remarquer que, compte tenu de la nature du PDE, le Programme ne désigne ni ne cible de terres. Il doit plutôt compter sur des propriétaires privés qui offrent des dons. Il est donc difficile de fixer des objectifs. Cependant, au cours des dernières années, le PDE a provisoirement établi des objectifs fondés sur des réalisations antérieures.

De 2010-2011 à 2015-2016, le PDE a permis de préserver près de 44 000 hectares par le truchement de dons. Un don très important représentant plus du tiers de ce total a eu lieu en 2013-2014, ce qui a porté le total cumulatif des terres préservées à 166 000 hectares pour l'année en question, soit plus que l'objectif cumulatif de mars 2016 fixé à 164 000 hectares dans le RPP 2015-2016 d'ECCC.

Convention de Ramsar

Aucun objectif de préservation des terres n'est établi dans le cadre de la Convention de Ramsar. À ce jour, le Canada a protégé 13 millions d'hectares dans ses 37 sites Ramsar désignés. Dix-sept de ces sites comptent des réserves nationales de faune ou des refuges d'oiseaux migrateurs sur leur

territoire. Le plus important site Ramsar du Canada, le golfe de la Reine-Maud, a été désigné en 1982. Il comprend 6 millions d'hectares et est le deuxième plus important site Ramsar au monde. En 2012, le Canada a augmenté la superficie du site Ramsar du delta du fleuve Fraser, autrefois appelé Alaksen, la faisant passer de 586 hectares à plus de 20 000 hectares.

3.2 Gestion et intendance de l'habitat

Constatations : Chacun des volets du Programme de PCH contribue à accroître les niveaux de gestion de l'habitat et d'intendance des terres. De plus, chaque volet a établi des lignes directrices et des pratiques normalisées visant à maintenir et à améliorer l'habitat faunique. Bien que la gestion des sites Ramsar relève de diverses compétences et présente des différences considérables, on a élaboré des plans de gestion pour la plupart des sites Ramsar canadiens.

Dans l'ensemble

Les cinq programmes contribuent à la gestion des habitats et à l'intendance des terres. On a également établi, pour les cinq volets du Programme, des lignes directrices et des pratiques normalisées concernant la gestion des habitats et les normes de mise en œuvre, de même que des exigences en matière de rapports.

L'objectif initial du PCZN était la préservation des terres. Toutefois, au cours des dernières années, le PCZN a mis davantage l'accent sur la gestion de l'habitat. Depuis 2013, le PCZN permet la réalisation d'activités de gestion des habitats et d'intendance sur les terres préservées dans le cadre du Programme.

À titre de programme établi de longue date, le PNAGS continue de contribuer à l'augmentation de la superficie totale des terres gérées ou améliorées. L'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC contribue également à la gestion des habitats grâce à un financement à valeur ajoutée octroyé aux initiatives du PNAGS et de partenaires. Le PDE contribue à la gestion des habitats en encourageant les organisations bénéficiaires à établir et à mettre en œuvre des plans de gestion. On a procédé à l'élaboration de plans de gestion pour la majorité des sites Ramsar canadiens.

Programme de conservation des zones naturelles

Le financement dans le cadre du PCZN visant à soutenir l'intendance et la gestion des habitats a été mis en place grâce à l'accord 2013 du PCZN. À ce moment-là, 2,725 millions de dollars des 10 millions de dollars du financement avaient été affectés au maintien, à l'amélioration ou au suivi des terres. L'accord 2007-2012 du PCZN n'était axé que sur la préservation des terres. Cependant, dans l'accord 2014-2019, environ 15 millions de dollars des 100 millions de dollars du financement étaient destinés à CNC pour l'intendance et 5 millions de dollars à CIC pour des activités liées à la préservation des terres et à l'intendance.

Dans le rapport final du PCZN pour la période 2007-2015, on précise que CNC a amassé plus de 44 millions de dollars en capitaux de dotation, alors que d'AOQ ont amassé 3 millions de dollars supplémentaires. CIC dispose également de fonds qui permettent de consacrer des ressources à l'intendance de ses terres préservées, y compris les terres protégées en vertu du PCZN. Le rapport du PCZN indique également que CNC et les AOQ ont consacré environ 2,5 millions de dollars à des mesures prioritaires de conservation et à des activités de gestion afin de répondre à des besoins urgents ou autres.

Tableau 9 : terres gérées et objectifs ciblés dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles (en hectares)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Terres gérées	1 ^{er} accord			1 ^{er} accord modifié	2 ^e accord	
Total des terres gérées	0	0	0	169 067	0	173 705
Objectif – total des terres gérées	0	0	0	55 000	220 000*	

Source : Données reçues du Programme en date de juin 2017.

*Représente l'objectif déterminé dans l'accord 2014-2019, devant être atteint avant la fin de l'exercice 2018-2019.

Les derniers chiffres montrent que, en date de 2015-2016, le PCZN avait géré environ 174 000 hectares de terre en faisant appel à l'intendance dans le cadre de mesures prioritaires de conservation et d'accords de conservation supervisés. Le Programme devra continuer d'augmenter ce nombre afin d'atteindre son objectif de gérer 220 000 hectares avant la fin de l'exercice 2018-2019. Rien n'indique que cet objectif ne pourra être atteint.

CNC accorde la priorité à l'intendance à long terme des terres préservées en exigeant que 15 % de la valeur totale des terres soit allouée à un fonds de dotation en matière d'intendance afin d'entreprendre de nouvelles activités de gestion des terres. CNC s'assure également de l'élaboration de plans de gestion active permanents afin de guider l'intendance à plus long terme des terres acquises. Les personnes interrogées ont confirmé que, dans l'ensemble, les plans de gestion ont été l'une des réussites du PCZN.

Les activités d'intendance liées aux terres acquises en fief simple⁵ sont guidées par des plans de conservation plus vastes ainsi que par des plans de gestion adaptés à chaque propriété, appelés plans de gestion de propriété. Dans ces plans, on utilise les données écologiques, biologiques et culturelles recueillies dans un [inventaire de base](#) afin de déterminer les objectifs de conservation de la propriété, les menaces à l'atteinte des objectifs et les mesures nécessaires à leur réalisation.

L'approche scientifique de planification de la conservation (plans de conservation) de CNC s'étend à la gestion des terres par l'entremise du système d'information sur le territoire. Ce système permet de voir à ce que les propriétés préservées soient gérées de manière à assurer l'atteinte des objectifs

⁵ Le terme « terres en fief simple » désigne les terres préservées par CNC par achat ferme ou donation, lorsque le titre de propriété foncière a été transféré à CNC.

en matière de biodiversité et la conservation à long terme. Le travail de conservation des terres réalisé dans chaque aire naturelle prioritaire est également guidé par un plan quinquennal détaillé de conservation des zones naturelles. Ce plan se fonde sur les bases établies par les plans de conservation, cerne les objectifs clés en matière de biodiversité et les menaces connexes, et formule des mesures de conservation concrètes visant à assurer l'obtention de résultats de conservation durables.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Des documents probants indiquent que, dans l'ensemble, le PNAGS a assuré avec succès la conservation de la sauvagine. Cela en dit long sur les efforts efficaces déployés dans le cadre du Programme concernant la gestion des habitats. Les travaux entrepris dans le cadre du PNAGS ont joué un rôle fondamental dans l'avancement des connaissances sur les facteurs de l'habitat ayant une incidence sur les populations de sauvagine. Les documents probants et les informateurs clés indiquent que le PNAGS utilise les connaissances sur les espèces sauvages, les habitats et les écosystèmes comme fondement dans ses travaux de conservation. En plus de travailler à l'atteinte des objectifs transcontinentaux nord-américains, le PNAGS prend en compte les besoins locaux et régionaux. De façon active, les partenaires des PCdH :

- recherchent, surveillent et évaluent les populations de sauvagine;
- réalisent des programmes de conservation des habitats à l'échelle régionale;
- établissent des plans de mise en œuvre reposant sur des données scientifiques pour atteindre les objectifs locaux, régionaux et internationaux.

Les personnes interrogées dans le cadre des études de cas ont également indiqué que les partenaires de projet du PNAGS fournissent des renseignements aux agriculteurs afin qu'ils puissent améliorer leurs terres.

Le [tableau 10](#) présente les données sur le rendement se rapportant aux efforts déployés dans le cadre du PNAGS quant à la gestion et à l'amélioration des terres.

Tableau 10 : terres gérées et améliorées dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (en hectares)⁶

Terres gérées	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Gains en terres gérées	219 863	266 502	276 589	231 322	236 683	263 140
Total des terres gérées	3 446 677	3 713 179	3 989 768	4 221 090	4 457 773	4 720 913
Gains en terres améliorées	28 333	22 961	50 778	8 795	9 795	315 007
Total des terres améliorées	1 062 191	1 085 152	1 135 930	1 144 725	1 154 520	1 469 527
objectif – total des terres améliorées	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1 660 867*

Source : Données reçues du Programme de PCH, en date de juin 2017.

* Représente les objectifs à atteindre d'ici la fin de 2017.

Depuis le lancement du programme en 1986 jusqu'à 2016, le total cumulatif des terres gérées par l'entremise des PCdH au Canada afin de préserver des habitats pour la sauvagine et d'autres espèces sauvages a atteint plus de 4,7 millions d'hectares. De plus, on a procédé à l'amélioration ou à la restauration de près de 1,5 million d'hectares durant la même période. Le Programme semble être en bonne voie de réaliser l'objectif de 1,6 million d'hectares établi pour la fin de 2017. Le nombre d'hectares gérés et améliorés dans le cadre du PNAGS continue de croître chaque année. Le nombre d'hectares gérés a augmenté de plus de 1,4 million d'hectares pendant la période d'étude de six ans, et la superficie des terres améliorées s'est accrue de plus de 435 000 hectares.

Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada

Les données probantes tirées des études de cas révèlent que les projets de sensibilisation et de gestion appuyés par l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC atteignent leurs objectifs. Les personnes interrogées ont fait remarquer que le soutien apporté par HFC pour ces activités est grandement apprécié. Aucun objectif n'est fixé relativement à la gestion des terres pour ce volet du Programme.

L'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC contribue à la gestion des habitats en favorisant la sensibilisation concernant l'habitat de la sauvagine et en fournissant une source supplémentaire de financement pour les initiatives en matière de gestion des habitats menées par des partenaires, y compris celles associées aux PCdH canadiens du PNAGS. Le Programme soutient également des projets, tels que la Long Point Waterfowl Initiative et le programme sur l'intendance des milieux humides de Terre-Neuve-et-Labrador, afin de veiller à la conservation et à la protection des habitats importants qui ne font pas partie des PCdH du PNAGS. De tels projets peuvent inclure de la recherche et des activités visant à évaluer les terres à préserver, de même que la gestion des habitats.

⁶ On ne peut indiquer que le total cumulatif des terres gérées, étant donné que toutes les terres existantes sont gérées annuellement et sont incluses dans le calcul.

Le nombre de projets de financement du Programme qui portent sur des activités du PNAGS a augmenté graduellement : des activités du PNAGS étaient au centre de 70 % des projets financés en 2011-2012 et de 90 % en 2015-2016. Bien que le Programme ait augmenté de 20 % le nombre d'activités du PNAGS qu'il a soutenues pendant la période d'évaluation, il n'a pas satisfait pleinement aux exigences de l'accord de contribution de 2011 voulant qu'au moins 95 % des fonds alloués en subventions soient utilisés pour soutenir des initiatives en vertu du PNAGS. Cependant, il convient de noter que cette exigence ne fait plus partie du nouvel accord de contribution 2017-2020 conclu entre ECCC et HFC.

Comme le montre le [tableau 11](#), en date de 2015-2016, le financement provenant de l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC et d'autres partenaires avait contribué à la conservation, à la gestion et à l'amélioration de 806 000 hectares de terres au total. Compte tenu du nombre élevé de projets du PNAGS appuyés par HFC, il est probable qu'il y ait un chevauchement considérable avec les superficies déclarées en vertu du PNAGS dans le système de suivi national du PNAGS.

Tableau 11 : terres gérées dans le cadre de l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada (en hectares)

Terres gérées	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Total des terres gérées	113 556	313 641	722 046	760 986	796 423	806 325

Source : Rapports annuels d'HFC de 2010-2011 à 2015-2016.

Programme des dons écologiques

Le PDE contribue à la gestion des habitats en exigeant que les organismes bénéficiaires établissent et mettent en œuvre des plans de gestion des terres données. Cette exigence fait partie intégrante du processus de donation du PDE et est considérée par les donateurs comme une pratique précieuse.

Pour être admis comme bénéficiaire d'une donation de terre en vertu du PDE, l'organisme bénéficiaire doit procéder à « l'acquisition et la gestion de biens immobiliers à des fins de conservation »⁷. L'organisme bénéficiaire doit veiller à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la propriété ou de l'intérêt ou du droit foncier admissible dans la propriété soient maintenus et gérés à perpétuité conformément aux conditions de transfert de la terre, de la servitude, de la servitude réelle ou de la convention de conservation.

Convention de Ramsar

Les sites Ramsar du Canada appartiennent à un éventail d'organismes relevant de différentes instances responsables, et comprennent des terres fédérales, provinciales, municipales ou privées. Il est stipulé dans les lignes directrices générales de gestion élaborées pour les sites Ramsar

⁷ [Guide du Programme des dons écologiques du Canada : Un don pour l'avenir... des avantages fiscaux aujourd'hui](#), p 11.

désignés que l'instance responsable ou le gestionnaire de site doit réaliser l'inventaire des milieux humides et en planifier la gestion.

À ce jour, 26 (70 %) des 37 sites Ramsar canadiens ont terminé l'élaboration de plans de gestion⁸, 8 sites (21 %) y travaillent et trois sites (9 %) n'en ont aucun.

Les plans de gestion des sites Ramsar varient considérablement, ce qui témoigne des différences dans les politiques et les lois d'une instance à une autre, de même que des besoins variés pour les divers sites Ramsar. Il semble également y avoir des différences importantes dans la mise en œuvre des plans de gestion des sites. Des personnes interrogées à l'externe et des répondants au sondage ont indiqué que certains sites étaient mieux gérés que d'autres. Bien que la gestion des sites Ramsar relève officiellement des gestionnaires de sites et non d'ECCC, on a manifesté la volonté qu'il y ait un plus grand leadership dans la mise en œuvre des mesures de conservation visant les sites Ramsar⁹.

3.3 Participation et mobilisation

Constatations : Les niveaux de participation et de mobilisation varient parmi les divers volets du Programme de PCH. Le PCZN et le PNAGS connaissent un haut niveau de participation et de mobilisation de la part de leurs publics cibles. Le PNAGS, en particulier, est considéré comme un modèle de partenariat réussi en matière de collaboration entre les intervenants publics et privés à divers niveaux. Toutefois, on a relevé des possibilités d'amélioration relativement à la participation de certains groupes d'intervenants. Bien que les volets Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC et PDE interagissent avec leurs publics cibles, l'équipe d'évaluation a indiqué qu'il est possible d'améliorer la connaissance et d'élargir la participation en effectuant davantage de sensibilisation.

Dans l'ensemble

Les volets du Programme de PCH sont conçus dans le but de renforcer la collaboration entre les intervenants à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale, au besoin, et de promouvoir une participation élargie. Le volet PCZN offre un mécanisme de coopération avec les propriétaires fonciers par l'entremise d'une organisation partenaire externe telle que CNC ou d'autres organisations non gouvernementales de conservation, alors que le PDE encourage les propriétaires fonciers à faire don de terres écosensibles à des fins de conservation. Le volet PNAGS favorise la coopération en matière de conservation des milieux humides et de la sauvagine entre les principaux acteurs américains et canadiens, tant au niveau gouvernemental que non gouvernemental. Par l'entremise de la Convention de Ramsar, le Canada participe au dialogue international portant sur les milieux humides. L'exigence de garantir un financement de contrepartie pour les projets financés dans le cadre du PCZN, du PNAGS et de l'Initiative du Timbre sur la conservation des

⁸ On fait ici référence aux sites Ramsar qui disposent ou disposeront d'un plan de gestion pour l'ensemble ou une partie du site, selon la désignation. Source : [Rapport national sur l'application de la Convention de Ramsar sur les zones humides](#).

⁹ La question a également été soulevée par les partenaires externes participant à un groupe de discussion tenu en février 2017, dans le cadre d'une évaluation continue du Programme des oiseaux migrateurs.

habitats fauniques d'HFC a pour but d'encourager la participation et la mobilisation des intervenants voués à la conservation.

Programme de conservation des zones naturelles

Des documents probants portent à croire que le soutien financier fourni par le PCZN a permis à CNC de renforcer ses partenariats et ses collaborations avec d'autres organisations qualifiées, telles que CIC, de même qu'avec des fiducies foncières provinciales et régionales et des organismes de conservation de la nature. Le PCZN mobilise également les Canadiennes et les Canadiens dans le cadre d'événements, d'activités promotionnelles et d'annonces, telles que des conférences de presse et des annonces aux médias pour des propriétés précises, ainsi que de promotions dans les médias écrits et électroniques.

Certaines personnes interrogées à l'externe ont indiqué que la prestation de programme réalisée par des ONG, telles que CNC, était efficace et efficiente pour accroître la mobilisation des propriétaires fonciers, puisque certains d'entre eux préfèrent travailler avec des ONG plutôt que directement avec des organismes gouvernementaux.

Cependant, ce n'est pas le cas pour tous les propriétaires fonciers. Quelques personnes interrogées à l'externe ont fait remarquer qu'il est possible que CNC ait une relation plus tendue avec certaines organisations qui sont insatisfaites des niveaux élevés de financement dont dispose CNC. De plus, de plus petites organisations qui ne sont pas en mesure de respecter les exigences en matière de contrepartie pourraient ne pas recevoir de financement. Les personnes interrogées ont indiqué que cela pourrait nuire à l'ensemble des efforts de conservation.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Bon nombre de personnes interrogées, à l'interne et à l'externe, mentionnent le PNAGS comme modèle de partenariat réussi qui appuie la coopération entre les intervenants publics et privés à divers niveaux. La réussite du PNAGS dans ce domaine est perçue comme étant due en grande partie aux efforts concertés des partenaires et à l'engagement durable de la vaste communauté de la conservation de la sauvagine, rendus possibles grâce au soutien financier important apporté à cette initiative, y compris les niveaux substantiels de financement provenant des États-Unis.

Les personnes interrogées dans le cadre des études de cas ont fait l'éloge du PNAGS pour avoir travaillé en étroite collaboration avec les propriétaires fonciers et les agriculteurs afin d'établir des pratiques d'intendance pour la conservation des habitats et de procurer des habitats pour la sauvagine migratrice. Ces personnes ont également signalé que le soutien et le partenariat offerts par ECCC permettront de toucher des publics et des organismes cibles plus diversifiés.

Les personnes interrogées ont indiqué que différents intervenants, des agriculteurs locaux et le public ont manifesté beaucoup d'intérêt et ont participé avec enthousiasme aux discussions relatives à la politique sur les milieux humides. Cela a eu une influence considérable sur

l'élaboration des politiques provinciales sur les milieux humides et a permis de sensibiliser davantage les gouvernements au sujet de la conservation de ces milieux.

Malgré ces points forts, les personnes interrogées à l'interne et à l'externe ont relevé des possibilités d'amélioration se rapportant à la collaboration avec l'industrie, avec d'autres ministères ainsi qu'avec des partenaires gouvernementaux provinciaux et des groupes autochtones. Plus particulièrement, les personnes interrogées, tant à l'interne qu'à l'externe, ont constaté l'absence de partenaires agricoles provinciaux et fédéraux. On a également signalé une représentation inadéquate des intervenants des industries agricole et forestière et des intervenants autochtones. Puisqu'une grande partie du paysage actuel lié à la conservation est dictée par ces partenaires, leur absence est considérée comme ayant une incidence sur l'avancement de l'ensemble des efforts en matière de conservation.

Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada

Des documents probants révèlent que le volet Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC a été en mesure d'influencer la participation des partenaires à des projets et qu'il a contribué à sensibiliser le public au besoin d'entreprendre des activités d'intendance par l'entremise du financement de projets de conservation. Les personnes interrogées dans le cadre des études de cas ont signalé que le transfert des connaissances et de l'expertise, de même que le vaste rayonnement au sein de la collectivité étaient adéquats.

En général, les répondants au sondage et les informateurs clés ont mentionné que la participation du public cible à ce volet du Programme était adéquate; cependant, plusieurs ont indiqué que le public ne participait que de façon restreinte. Étant donné que le Programme dépend des revenus générés par la vente des timbres et des permis de chasse, le maintien d'une base appropriée de chasseurs de sauvagine est la clé du succès. Certaines personnes interrogées à l'externe ont indiqué que l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC bénéficierait de rejoindre davantage le public et les groupes potentiels de chasseurs, notamment, afin de mieux les sensibiliser à la façon dont les fonds issus des timbres sont utilisés, dans le but d'accroître les ventes de timbres.

Programme des dons écologiques

Le PDE est administré en collaboration avec plusieurs partenaires, y compris d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et municipaux ainsi que des organismes non gouvernementaux œuvrant dans le domaine de l'environnement. Le Programme réalise également des activités de communication et de promotion afin de mieux faire connaître le PDE à ses partenaires, aux intervenants et au grand public. Cependant, tant les études de cas que les entrevues ont révélé que bon nombre de donateurs de terres éventuels ne connaissent pas le PDE ou ignorent qu'ils pourraient posséder des habitats importants. Les personnes interrogées dans le cadre des études de cas ont également souligné la nécessité d'entreprendre davantage d'activités promotionnelles liées au PDE pour sensibiliser les propriétaires fonciers au sujet du Programme. Les personnes interrogées ont mentionné qu'une détermination proactive des habitats importants

et la diffusion de renseignements sur le PDE à des donateurs potentiels pourraient approfondir leur compréhension relativement à la préservation des terres et à leur participation.

Selon les renseignements financiers, un financement minimum est inscrit au budget pour les activités de promotion, totalisant seulement 55 096 \$ au cours de la période d'évaluation de six ans. Ce montant représentait 2 % du financement total accordé au fonctionnement et à l'entretien (F et E) du PDE et 1 % du financement global du PDE.

Convention de Ramsar

Bien qu'ECCC encourage la participation des intervenants au processus décisionnel lié à la planification et à la gestion des milieux humides, la sensibilisation et la mobilisation de la communauté des milieux humides du Canada ainsi que la communication entre les gestionnaires de sites Ramsar constituent toujours un défi. Les personnes interrogées à l'interne ont également décelé un manque général de connaissances parmi le public canadien relativement à la portée de Ramsar. Plusieurs personnes interrogées à l'externe étaient d'avis que le volet Ramsar reçoit peu d'attention au niveau fédéral, autre que la désignation de sites. On a fait valoir qu'une collaboration plus étroite avec les gestionnaires de sites, de même qu'une coordination ou une supervision des sites Ramsar au niveau fédéral pourraient améliorer la mise en œuvre des plans de gestion, produire une évaluation plus uniforme de l'efficacité de telles mesures et, finalement, mieux soutenir l'objectif de conservation et de gestion des terres pour les sites Ramsar.

4. Constatations : efficacité du Programme de partenariats de conservation des habitats

Cette partie présente un résumé de l'évaluation de l'efficacité du Programme de Partenariats de conservation des habitats (PCH). Les constatations sont fondées sur l'analyse de l'utilisation des ressources par le Programme en vue de respecter ses objectifs et de progresser vers l'atteinte des résultats escomptés. L'analyse s'appuie sur des renseignements qualitatifs issus de l'examen de documents et d'entrevues réalisées auprès de la direction du Programme.

Tableau 12 : évaluation de l'efficacité du Programme de partenariats de conservation des habitats

Critères d'efficacité	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
4.1 Mesure dans laquelle le plan en grappes du programme est approprié.	•			
4.2 Mesure dans laquelle la structure de gouvernance est claire, appropriée et efficace.		•		
4.3 Mesure dans laquelle l'exécution du Programme est efficace et économique.	•			
4.4 Mesure dans laquelle des données sur le rendement sont recueillies.		•		

4.1 Conception en grappes des volets du Programme de partenariats de conservation des habitats

Constatations : Les divers volets du Programme de PCH permettent d'appuyer un ensemble de mécanismes qui contribuent à la protection et à la conservation des habitats fauniques au moyen de partenariats au sein de la communauté de la conservation. Le concept des volets du Programme de PCH repose sur plusieurs pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale en matière de conservation des habitats fauniques.

Selon une analyse comparative des volets du programme, on a constaté que, bien que les volets du Programme de PCH aient des objectifs globaux similaires, chaque volet atteint ces objectifs en utilisant des moyens variés et uniques, tout en remplissant des rôles différents. Par exemple, les volets PDE et PCZN sont tous deux axés sur la conservation de terres privées écosensibles. Cependant, le PCZN fournit du financement pour appuyer l'acquisition de terres menée par CNC et d'AOQ, tandis que le PDE offre des incitatifs fiscaux aux propriétaires fonciers qui font don de terres.

Les trois autres volets du Programme de PCH, à savoir le PNAGS, l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC et Ramsar, portent essentiellement sur les milieux humides. En vertu de la Convention de Ramsar, le Canada désigne des sites renfermant des milieux humides d'importance internationale. Le PNAGS est un projet de conservation à l'échelle continentale qui comprend la conservation et la gestion de milieux humides et d'autres habitats de la sauvagine. L'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC s'ajoute à d'autres programmes de conservation qui, en tout ou en partie, soutiennent la conservation des terres humides en octroyant des fonds supplémentaires, principalement aux projets du PNAGS.

La majorité (95 %) des répondants au sondage étaient d'accord ou pleinement d'accord avec le fait qu'ECCC appuie des programmes offrant un ensemble de mécanismes qui contribuent à la protection et à la conservation des habitats fauniques au moyen de partenariats.

Des éléments probants de l'évaluation ont révélé que les divers volets du Programme de PCH intègrent bon nombre des caractéristiques considérées comme des pratiques exemplaires pour la gestion de la conservation des habitats, y compris ce qui suit :

- élaboration d'une vision à long terme et établissement de liens avec des mesures à court terme;
- forte insistance sur les données scientifiques et les principes écologiques;
- intégration d'une approche de gestion adaptative et de mécanismes de suivi améliorés;
- vaste participation d'intervenants de la société et coopération entre les intervenants à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale;
- intégration des facteurs économiques, sociaux et environnementaux.

4.2 Structure de gouvernance

Constatations : Chaque volet du programme dispose de sa propre structure de gouvernance qui, en règle générale, semble bien fonctionner. Cependant, le Programme de PCH n'a pas mis en place de processus ou de structure de gouvernance qui permet une planification stratégique consolidée et l'établissement de priorités pour l'ensemble du Programme.

Dans l'ensemble

Des liens existent entre les divers volets du Programme de PCH. Cependant, de manière générale, chaque volet est géré et administré en tant que programme distinct, ayant sa propre structure de gouvernance (résumée au [tableau 13](#)) ainsi que ses propres processus de gestion et d'établissement des priorités (voir [annexe A](#)). L'équipe d'évaluation n'a trouvé aucune preuve de l'existence d'une gouvernance globale permettant de regrouper les différents volets, d'assurer une planification stratégique consolidée ou d'établir des priorités générales.

Tableau 13 : survol de la structure de gouvernance des volets du programme

Volet du Programme	Gouvernance
Programme de conservation des zones naturelles	CNC est régi par un conseil national, appuyé par sept conseils régionaux. Ensemble, ces conseils supervisent tous les aspects de CNC, y compris sa gestion et ses activités. CNC a établi des structures de gouvernance précises pour exécuter le PCZN, incluant un comité d'investissements qui supervisait la gestion du Fonds de conservation des zones naturelles dans le cadre du premier programme du PCZN, un comité de programme responsable de l'examen et de l'approbation des plans de travail annuels et des rapports provisoires, de même qu'un comité d'AOQ axé sur les activités de programme entreprises avec d'AOQ.
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)	Au Canada, la responsabilité de l'administration du PNAGS et de l'orientation de sa mise en œuvre incombe au CNACTH (Canada) et aux partenariats appelés « plans conjoints » des habitats et des espèces. Le Canada est également représenté au sein du Comité du plan trinational. Le Secrétariat du CNACTH (Canada) est situé à l'Unité de conservation des habitats du SCF d'ECCC, qui aide le CNACTH (Canada) à exercer ses activités quotidiennes. Le CNACTH (Canada) compte 19 partenaires ¹⁰ .
Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada	HFC est régi par un conseil d'administration composé de deux membres désignés par ECCC, deux représentants des directeurs de la faune des gouvernements provinciaux et territoriaux, et cinq membres sélectionnés par le conseil (directeurs par mandat spécial), incluant des représentants d'organismes provinciaux et territoriaux responsables de la faune ainsi que des représentants d'organismes non gouvernementaux nationaux s'occupant des espèces sauvages. ECCC siège en qualité d'observateur au Conseil. Le Conseil compte trois comités : le Comité exécutif, le Comité des finances et de la vérification et le Comité des candidatures.
Programme des dons écologiques	Le PDE est administré par ECCC en collaboration avec des dizaines de partenaires, y compris d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et municipaux et des organismes non gouvernementaux œuvrant dans le domaine de l'environnement. La gestion du PDE est assurée par un secrétariat national et les coordonnateurs de programmes régionaux. Le PDE travaille de concert avec le Comité indépendant d'examen des évaluations (CEE), qui examine les évaluations soumises par les donateurs et formule des recommandations à la ministre d'ECCC concernant la juste valeur marchande des dons écologiques.
Convention de Ramsar	La Conférence des Parties contractantes (CdP) se réunit tous les trois ans et fait valoir des politiques et des lignes directrices pour favoriser l'application de la Convention. Le SCF d'ECCC représente la région de l'Amérique du Nord au sein du Comité permanent de Ramsar, à tour de rôle avec les États-Unis et le Mexique.

¹⁰ Pour obtenir une liste détaillée des membres, consultez le [Plan stratégique du CNACTH Canada](#).

Programme de conservation des zones naturelles

L'évaluation de 2012 du volet PCZN a révélé que CNC disposait d'une structure de gouvernance clairement définie et bien comprise pour établir les priorités et les approbations de financement. De même, la plupart des personnes interrogées dans le cadre de l'évaluation actuelle ont indiqué que la structure de gouvernance du PCZN est appropriée et très efficace. Les personnes interrogées à l'externe ont signalé que le comité de programme, auquel participent CNC et ECCC, a été efficace. Elles ont mentionné qu'ECCC a été accessible pour clarifier toute question au sujet de l'admissibilité des dépenses ou de l'acquisition de terres.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Les personnes interrogées ont indiqué que la structure de gouvernance du PNAGS est relativement claire et efficace. Une certaine confusion règne cependant au sujet des rôles et des responsabilités du PNAGS et de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), et de la mesure dans laquelle le PNAGS peut être utilisé pour appuyer des objectifs de conservation autres que ceux liés à la sauvagine.

Un répondant au sondage a avancé qu'un organisme national qui réalise des initiatives nationales de conservation des milieux humides dépassant la portée des PCdH individuels apporterait une valeur ajoutée. De plus, une politique nationale actualisée en matière de milieux humides contribuerait aux efforts déployés par tous les programmes visant la gestion et la conservation des milieux humides.

Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada

HFC est régi et géré par un conseil d'administration et trois comités. Le conseil est considéré par les informateurs clés comme étant inclusif; il est composé de personnes nommées par ECCC, de directeurs de la faune des gouvernements provinciaux, d'observateurs d'ECCC, d'ONG et de partenaires privés. Les répondants au sondage et les personnes interrogées ont qualifié la structure de gouvernance interne d'HFC de claire et appropriée en ce qui a trait à la collaboration entre les bénéficiaires des projets et les représentants d'ECCC, tant dans les régions qu'à l'administration centrale.

Programme des dons écologiques

Des personnes interrogées à l'externe ont indiqué que la structure de gouvernance globale du PDE est efficace et adéquate. Cependant, des personnes interrogées à l'interne et à l'externe ont mentionné que les donateurs connaissaient mal les répercussions fiscales du PDE. ECCC et l'Agence du revenu du Canada travaillent à l'élaboration d'un protocole d'entente afin de clarifier les processus entre les deux ministères et d'améliorer l'administration du Programme.

Convention de Ramsar

Les constatations de l'évaluation varient en ce qui a trait à la gouvernance du volet Ramsar. Dans l'ensemble, la structure de gouvernance du volet Ramsar semble claire et appropriée. Cependant, les personnes interrogées ont relevé des possibilités d'amélioration quant à la clarification des rôles et des responsabilités liés à l'exploitation et à la gestion des sites Ramsar désignés au Canada. Les personnes interrogées ont également indiqué qu'il y a lieu d'améliorer les communications après la désignation initiale des sites entre les gestionnaires de sites Ramsar, les provinces et d'autres ministères fédéraux, notamment le ministère des Pêches et des Océans et l'Agence Parcs Canada.

4.3 Exécution du Programme de partenariats de conservation des habitats

Constatations : Les divers volets utilisent efficacement les mécanismes de levier pour accroître le financement offert par ECCC, afin d'obtenir des résultats en matière de conservation des habitats de manière efficace. Le recours à des partenaires externes pour exécuter les volets du programme est également considéré comme une approche efficace. En règle générale, les pratiques administratives et opérationnelles des divers volets du programme semblent bien fonctionner, aucun manque d'efficacité important n'ayant été relevé.

Dans l'ensemble

Trois des cinq volets du Programme de PCH (PCZN, PNAGS et Initiative du Timbre d'HFC) utilisent les fonds et les mécanismes de levier de divers partenaires afin de contribuer à l'atteinte des objectifs se rapportant à la préservation des terres et à la gestion des habitats.

Le [tableau 14](#) présente un résumé de haut niveau des dépenses et du financement d'ECCC allant de 2010-2011 à 2015-2016, de même que des fonds issus d'autres partenaires, pour chaque volet du Programme de PCH (voir [annexe A](#) pour obtenir le détail des dépenses). Il indique également le total des terres préservées et des terres gérées pour la même période, par volet. Les superficies en hectares indiquées pour chaque volet du Programme ne s'excluent pas mutuellement.

Il y aurait lieu de faire preuve de prudence dans l'établissement de comparaisons entre les volets, en raison des différences qui existent sur le plan des priorités, des approches et des accords sous-jacents qui en guident la prestation, de même que des variations dans la présentation des hypothèses. Toutefois, le tableau montre le rôle important que jouent les contributions des autres partenaires. Il témoigne également des différences quant aux coûts de prestation pour ECCC associés à la participation des partenaires dans la prestation des volets.

Tableau 14 : coûts du programme, terres protégées ou conservées et terres gérées grâce à la mise en œuvre de mesures d'intendance, par volet du Programme de partenariats de conservation des habitats, de 2010-2011 à 2015-2016

Coûts du programme et terres préservées ou gérées	Programme de conservation des zones naturelles	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)	Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada	Programme des dons écologiques	Convention de Ramsar
Financement					
F et E et salaire – ECCC	S.O.	4 110 000 \$	17 000 \$	6 751 000 \$	361 000 \$
S et C – ECCC	131 865 000 \$	13 979 000 \$	10 304 000 \$	376 000 \$	1 230 000 \$
Contributions des partenaires	301 428 000 \$	543 942 000 \$	53 740 000 \$*	S.O.	S.O.
Financement total	433 293 000 \$	562 031 000 \$	64 061 000 \$	7 127 000 \$	1 591 000 \$
Terres protégées ou conservées et terres gérées grâce à la mise en œuvre de mesures d'intendance (en hectares)					
Gains en terres protégées (de 2010-2011 à 2015-2016)	276 000	325 000	S.O.	43 000	20 000
Total des terres gérées (2015-2016)	174 000	4 721 000	806 000	S.O.	S.O.

Source : Données reçues du Programme en date de 2017.

* Puisque les données sur les contributions des autres partenaires pour l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC n'étaient pas disponibles pour 2010-2011, nous avons estimé les contributions totales pour cette année comme étant égales à la contribution annuelle moyenne de 2011-2012 à 2015-2016.

Programme de conservation des zones naturelles

L'évaluation de 2012 du PCZN a révélé que CNC était efficace quant à sa prestation du programme et disposait de processus administratifs et opérationnels exemplaires. L'évaluation actuelle a également permis de constater que la solide approche scientifique de CNC contribue à son efficacité. Elle permet à CNC d'être hautement ciblé quant à l'établissement de priorités de conservation et à l'acquisition de propriétés qui correspondent à ces priorités. Les personnes interrogées étaient d'avis que l'approche du PCZN visant à financer directement CNC pour gérer la prestation du programme était plus efficace que si ECCC en assumait le rôle.

Au cours de la période d'évaluation actuelle, le volet PCZN a fourni quelque 301 millions de dollars en fonds provenant d'autres sources, et ce, en contrepartie du financement sous forme de S et C d'environ 132 millions de dollars reçus d'ECCC. Cela représente un ratio global d'environ 2,3 : 1, ou 2,29 \$ amassés pour chaque dollar reçu.

Les personnes interrogées et les répondants au sondage ont fait valoir que le financement d'ECCC pourrait être réparti plus largement. Près de la moitié (51,3 %) des répondants au sondage ont indiqué que les critères d'admissibilité au financement pour les AOQ étaient appropriés. Cependant,

certaines des intervenants externes ayant participé au sondage et aux entrevues ont mentionné qu'on gagnerait en efficacité si ECCC distribuait ses ressources à un plus large éventail d'ONG axées sur la conservation ou si les AOQ du PCZN étaient plus accessibles. En réponse à une conclusion similaire rendue au cours de l'évaluation de 2012 du PCZN, CNC a élaboré un programme renouvelé sur les AOQ. Parmi les changements apportés, ce programme a imposé une limite de 250 000 \$ par projet pour le financement du programme sur les AOQ et a limité le nombre de demandes de projet à une demande par organisation.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Les personnes interrogées ont indiqué que la collaboration avec les partenaires gouvernementaux externes pour la prestation du PNAGS fonctionne bien. Ces partenaires sont mieux positionnés pour optimiser le financement reçu et établir des liens personnels avec les collectivités. De même, les données probantes tirées des études de cas révèlent que les collaborations directes avec les propriétaires fonciers privés et la communauté agricole pour mener des activités de conservation par l'intendance représentent une approche efficace et efficiente. Les personnes interrogées ont indiqué que les PCdH régionaux constituaient une force en matière de conception et de prestation du PNAGS. La majorité (96 %) des répondants au sondage conviennent que les PCdH sont des mécanismes appropriés pour mener à bien les objectifs du PNAGS.

Les sources fédérales canadiennes, y compris ECCC, représentent 380 millions de dollars (17 %) de l'ensemble des fonds de 2 218 millions de dollars qui ont contribué à la réalisation des objectifs du PNAGS au Canada de 1986 à mars 2016 (voir tableau 15). De même, cela représente seulement 33 % du montant global de 1 143 millions de dollars provenant de sources canadiennes qui ont contribué au PNAGS de 1986 à 2016. Durant la même période, les quatre PCdH canadiens ont effectué ce qui suit :

- préservé 8,1 millions d'hectares de terres;
- exercé une influence sur 56,4 millions d'hectares;
- amélioré 1,4 million d'hectares;
- géré 4,7 millions d'hectares.

Depuis 2010, la NAWCA exige que des contributions provenant d'autres sources fédérales et non fédérales soient fournies en contrepartie de près de la moitié du financement américain destiné aux projets canadiens. Cette exigence a contribué aux efforts canadiens de conservation et a eu une incidence sur la capacité canadienne de conservation, avec un minimum de financement du gouvernement fédéral. Par conséquent, le niveau de contribution pour la conservation des milieux humides s'est accru, ce qui exerce une influence grandissante sur la conservation, la gestion et l'amélioration des terres.

Tableau 15 : contributions (\$ CA) à l'appui du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada, 1986-2016

Pays et compétences	Contributions	Pourcentage du total global
Gouvernement fédéral – États-Unis	569 millions de dollars	25,7 %
Administrations non fédérales – États-Unis	506 millions de dollars	22,8 %
Total – États-Unis	1 075 millions de dollars	48,5 %
Gouvernement fédéral – Canada	380 millions de dollars	17,1 %
Gouvernements provinciaux et territoriaux – Canada	307 millions de dollars	13,8 %
Autres – Canada	456 millions de dollars	20,6 %
Total – Canada	1 143 millions de dollars	51,5 %
Total global	2 218 millions de dollars	100 %

Source : [Habitats canadiens : Rapport annuel du PNAGS 2016](#)

Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC

Les répondants au sondage ont généralement considéré que les processus administratifs de ce volet du Programme étaient efficaces et fonctionnaient bien. La majorité (71,4 %) a convenu que les décisions du programme de l'Initiative du Timbre sur la conservation sur les habitats fauniques d'HFC sont prises en temps opportun. Cependant, les personnes interrogées ont relevé deux possibilités pour HFC d'améliorer les processus administratifs et de réaliser des économies opérationnelles.

- Le prix des timbres sur la conservation des habitats fauniques au Canada est demeuré le même depuis 1998. Les timbres se vendent au prix de 8,50 \$. Ils sont apposés aux permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier, qui sont aussi vendus au prix de 8,50 \$, pour un coût total de 17 \$. Parallèlement, on a observé un déclin dans la vente des permis de chasse à la sauvagine. Plusieurs personnes interrogées ont proposé que le prix des timbres soit augmenté afin d'accroître les revenus destinés à la conservation.
- Un processus administratif plus solide est nécessaire afin de faire concorder les revenus et le transfert d'argent destiné à HFC pour améliorer l'harmonisation avec la saison de la chasse. On a déterminé que la délivrance informatisée de permis était une solution possible. L'examen des documents a révélé que des mesures en ce sens ont déjà été prises. Depuis août 2015, les chasseurs peuvent se procurer le timbre en ligne et ont accès au système électronique de délivrance de permis tous les jours, 24 heures sur 24.

Depuis 2010-2011, HFC a investi 10,3 millions de dollars dans les projets financés, alors que les fonds totaux provenant d'autres partenaires sont estimés à environ 53 millions de dollars. Cependant, ce volet du Programme soutient principalement (dans une proportion de 95 %) les projets menés dans le cadre du volet PNAGS. À ce titre, il est probable qu'une bonne partie de ces fonds soit également comptabilisée dans le financement du volet PNAGS.

Programme des dons écologiques

La préservation des terres réalisée grâce au PDE dépend uniquement des donateurs. Il a donc été impossible d'effectuer une évaluation précise des terres préservées par rapport aux montants dépensés. Les dépenses du PDE relèvent plutôt principalement des processus de donation, comprenant l'évaluation de la valeur marchande et l'attestation des propriétés.

Le PDE veille à effectuer un suivi de programme, ce qui inclut la création et la mise à jour d'une base de données des dons écologiques, et participe à la gestion et à la rationalisation du processus de donation. La majorité des répondants au sondage étaient d'accord ou pleinement d'accord avec le fait que les décisions liées au PDE se rapportant à l'attestation de la juste valeur marchande (55 %) et à l'attestation du caractère écosensible d'une propriété (60 %) sont prises en temps opportun. L'information et les instructions relatives aux dons écologiques sont disponibles en ligne. Le PDE a également publié le [Guide du Programme des dons écologiques du Canada](#), qui comporte des renseignements sur les dons écologiques ainsi qu'une liste de vérification sur le processus de donation en vertu du PDE. Cependant, les informateurs clés ont indiqué que les instructions disponibles sur le site Web pour le volet PDE pourraient être formulées plus clairement pour les propriétaires fonciers qui ne connaissent peut-être pas les méthodes d'évaluation et les concepts financiers de la procédure de demande.

Convention de Ramsar

Le Canada s'acquiesce de ses obligations internationales envers la Convention de Ramsar, y compris en soumettant des [rapports nationaux](#) se rapportant à la mise en œuvre par le Canada de la Convention de Ramsar. Cela se fait de manière à minimiser les dépenses supplémentaires propres à Ramsar. Pendant la période d'évaluation, les dépenses liées à ce volet représentaient 1 % de l'ensemble des dépenses du Programme de PCH.

4.4 Collecte de données sur le rendement

Constatations : Les cinq volets du Programme de PCH recueillent et présentent des données sur le rendement. Il est toutefois difficile de recueillir des données et de rendre compte des résultats à l'échelle de l'ensemble du Programme de PCH. Le chevauchement des rapports des volets signifie qu'il y a double comptabilisation. De plus, bien que trois des volets disposent de modèles logiques, il n'existait aucun modèle logique global pour le Programme au moment de l'évaluation. Ces enjeux seront abordés dans le cadre de la planification de la mesure du rendement se rapportant à la mise en œuvre de la [Politique sur les résultats](#) 2016 du CT et de l'établissement de procédures révisées pour l'établissement de rapports visant à résoudre le problème de double comptabilisation.

Dans l'ensemble

Bien que des données sur le rendement soient disponibles pour chacun des volets du Programme de PCH, l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure de donner un bon aperçu du rendement général du Programme de PCH. Un chevauchement entre les rapports des divers volets entraînerait une

double comptabilisation si ces rapports étaient regroupés. Toutefois, le Ministère a récemment mis en place des mesures visant à régler la question de la double comptabilisation entre les volets. Par exemple, depuis 2014, le Programme s'assure que CNC soustrait les dons écologiques offerts dans le cadre du PDE de ses rapports sur le PCZN, et les représentants de programme travaillent en étroite collaboration avec HFC et d'autres partenaires afin d'éviter la déclaration en double dans les rapports du PNAGS et de l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC dans le Système de suivi national du PNAGS.

Au cours de la période d'évaluation, le programme n'a utilisé aucun modèle logique cohérent ni mécanisme d'établissement de rapports. Pour régler cette question, on procède à l'élaboration d'un modèle logique global pour le Programme dans le cadre de la mise en œuvre de la [Politique sur les résultats](#)¹¹ du CT.

Programme de conservation des zones naturelles

Le PCZN dispose d'un modèle logique, et des données sur le rendement du volet sont inscrites en tant que « bilan de l'année » dans le [Rapport d'étape annuel du PCZN](#) qui est rendu public. Ce rapport décrit en détail le nombre d'hectares de terres protégées au cours de l'année sur laquelle porte le rapport. Dans l'ensemble, CNC fixe des objectifs et des buts clairs et précis pour chaque exercice financier et publie les rapports des progrès accomplis en vue de leur réalisation. Le PCZN se fonde sur un système efficace de surveillance de la conformité et un solide système d'information sur le territoire pour appuyer la mesure du rendement.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Le PNAGS recueille des données sur le rendement et rend compte des résultats. Le rapport des quatre PCdH canadiens du Programme fait état des données sur le rendement liées aux habitats qui ont été conservés, améliorés, gérés et influencés¹² pour leurs zones d'habitats respectives. Le suivi de ces données, ainsi que de celles provenant d'autres partenaires, est effectué grâce au système de suivi national du PNAGS. Elles sont colligées dans un rapport annuel appelé [Habitats canadiens](#). Le suivi des données du PNAGS se rapportant à la conservation est également réalisé grâce à la SFDD. Ces données sont déclarées dans le cadre du programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement.

Les objectifs d'ECCC pour le PNAGS sont élaborés en additionnant les objectifs individuels établis dans le plan de mise en œuvre de chaque PCdH. Ceux-ci sont fondés sur les objectifs globaux du PNAGS déterminés dans le cadre des objectifs révisés de 2012 du PNAGS.

¹¹ La question sera abordée dans le Profil d'information sur le rendement du Programme de conservation et de protection des habitats, duquel relèveront ces activités lorsque le Ministère fera la transition vers le Cadre ministériel des résultats (CMR) en 2018-2019.

¹² Cela fait référence aux mesures directes prises par les propriétaires fonciers et les gestionnaires de terres d'agences de conservation qui protègent ou mettent en valeur les milieux humides ou les milieux secs environnants sans entente juridique ayant force obligatoire. Ces mesures directes entraînent des changements à l'utilisation des terres.

Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada

Depuis 2012, ce volet du Programme dispose d'un modèle logique et a mis en œuvre un cadre de mesure du rendement comprenant 10 indicateurs de rendement. Les exigences en matière de production de rapports sur le rendement ont été intégrées dans le processus de demande de subvention, afin d'appuyer la collecte de renseignements détaillés sur des projets particuliers pour chaque projet financé. Ces données sont présentées dans le [Rapport annuel d'HFC](#), qui met en évidence les réalisations en lien avec l'attribution de subventions pour l'année sur laquelle porte le rapport, incluant des renseignements sur les activités de conservation ainsi que le nombre de terres protégées, entre autres indicateurs.

Programme des dons écologiques

Le PDE dispose d'un modèle logique détaillé comprenant des activités, des extrants et des résultats définis, qui aborde chacune de ses activités de base.

Le PDE supervise les dépenses, les résultats et les activités du Programme. Il rend compte des aires protégées en vertu du PDE et de la surveillance informelle des dons réalisée par les partenaires et les coordonnateurs régionaux. Les réalisations du PDE sont déclarées dans leur totalité parce que le nombre de dons varie d'une année à l'autre. Les résultats cumulatifs et individuels les plus récents sont publiés dans le [Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016 d'ECCC](#).

Convention de Ramsar

ECCC agit à titre d'autorité administrative en ce qui a trait aux obligations du Canada dans le cadre de la Convention de Ramsar et contribue à la préparation du rapport du Canada présenté à la CdP. Le [plus récent rapport](#) a été préparé en 2015 pour la COP12.

5. Conclusions, recommandations et réponse de la direction

5.1 Conclusions

Le Programme de PCH permet d'appuyer un ensemble de mécanismes qui contribuent à la protection et à la conservation des habitats fauniques au moyen de partenariats au sein de la communauté de la conservation. Le Programme compte plusieurs pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale en matière de conservation des habitats fauniques.

Pertinence

Le Programme de PCH est conforme aux priorités du gouvernement fédéral en matière de conservation des habitats fauniques, de même qu'aux objectifs et aux buts de la SFDD se rapportant à la conservation et à la restauration des écosystèmes, des espèces sauvages et des habitats.

La participation d'ECCC au Programme de PCH est conforme aux rôles et aux responsabilités des ministères et du gouvernement fédéral énoncés dans un certain nombre de lois se rapportant à la préservation et à la protection des habitats écosensibles. La participation d'ECCC soutient également un certain nombre d'engagements internationaux, incluant ceux associés au PNAGS, à la Convention sur la diversité biologique de l'ONU et à la Convention de Ramsar.

Rendement

En ce qui concerne les résultats escomptés en matière de préservation des terres, on a constaté une augmentation de la superficie d'habitats convenables protégés au cours des années. Le PCZN et le PDE ont dépassé leurs objectifs en matière de préservation, et le PNAGS réalise des progrès importants en vue de l'atteinte de ses objectifs de 2017. Alors que quatre des cinq volets du PCH contribuent à la protection des habitats grâce à la préservation de terres à long terme, il est impossible pour l'instant de déterminer le nombre total de terres protégées dans le cadre du Programme de PCH, puisqu'il pourrait y avoir chevauchement dans les résultats présentés pour les différents volets.

En ce qui a trait aux résultats escomptés liés à la gestion et à l'intendance de l'habitat, chaque volet du Programme de PCH contribue à accroître les niveaux de gestion des habitats et d'intendance des terres. Il s'avère que des pratiques exemplaires et des lignes directrices, de même que des processus et des exigences sont mis en place pour la gestion des propriétés préservées.

- Les plans de gestion ont été un aspect positif du PCZN. L'approche scientifique de planification de la conservation de CNC permet d'assurer que les propriétés préservées sont gérées de manière à contribuer aux objectifs en matière de biodiversité et à la conservation à long terme.
- Les activités du PNAGS ont permis la mise en œuvre de plans scientifiques de gestion et de conservation des habitats selon une approche de gestion adaptative.

- L'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC a soutenu la gestion des habitats en favorisant la sensibilisation au sujet de la conservation de l'habitat de la sauvagine et en contribuant aux initiatives sur la gestion des habitats dans le cadre du PNAGS.
- Des plans de gestion ont été élaborés pour la majorité des sites Ramsar canadiens.

Les constatations de l'évaluation mettent en lumière l'importance de mobiliser un large éventail de partenaires et d'intervenants dans les efforts de conservation des habitats, et de sensibiliser davantage le public au sujet des activités du Programme de PCH. Le Programme a réalisé des progrès quant aux résultats escomptés se rapportant à la participation et à la mobilisation des intervenants. Plusieurs volets du Programme affichent un bon niveau global de mobilisation et de participation. Cependant, les constatations de l'évaluation donnent à penser qu'on peut faire mieux.

- Bien que le volet du PNAGS soit souvent considéré comme un modèle de collaboration entre les intervenants des secteurs public et privé à divers niveaux, on constate cependant que les intervenants agricoles, forestiers et autochtones sont sous-représentés.
- On a relevé la possibilité d'augmenter le niveau de participation au PDE en sensibilisant davantage les donateurs potentiels, comme ceux susceptibles de posséder des habitats importants.
- L'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats d'HFC pourrait bénéficier du déploiement d'efforts supplémentaires visant à améliorer la sensibilisation quant à la façon dont les fonds issus des timbres sont utilisés, dans le but d'accroître les ventes de timbres.

Les structures de gouvernance des volets individuels du Programme de PCH sont appropriées, clairement définies et particulièrement efficaces. Cependant, on a décelé un manque de gouvernance générale. Cette dernière permettrait une planification stratégique consolidée dans l'ensemble des divers volets du Programme de PCH. Cela favoriserait une approche plus coordonnée et intégrée en matière d'établissement des priorités et renforcerait également la collaboration, la communication et l'efficacité dans le cadre du Programme.

Les divers volets utilisent efficacement les mécanismes de levier, tirant parti du financement d'ECCC pour obtenir des résultats relativement à la conservation des habitats de manière efficace. Le recours à des partenaires externes pour mettre en œuvre les volets du Programme est également considéré comme une approche efficace. En règle générale, les pratiques administratives et opérationnelles des divers volets du Programme semblent bien fonctionner, aucun manque d'efficacité important n'ayant été relevé.

Tous les volets du Programme de PCH recueillent et présentent des données sur le rendement. Il est toutefois difficile de recueillir des données et de rendre compte des résultats à l'échelle de l'ensemble du Programme de PCH, étant donné que le chevauchement des rapports des volets donnerait lieu à une double comptabilisation. Trois des cinq volets disposent de modèles logiques. Au moment de l'évaluation, il n'y avait cependant aucun modèle logique global pour le Programme. Ces deux enjeux sont abordés dans le cadre des récentes activités se rapportant à la mise en œuvre de la [Politique sur les résultats](#) du CT et de l'établissement d'approches révisées pour

l'établissement de rapports. À ce titre, aucune recommandation relative à la mesure du rendement n'a été incluse pour le moment.

5.2 Recommandations et réponse de la direction

Les recommandations suivantes s'adressent au SMA du SCF, en tant que haut fonctionnaire ministériel responsable de la gestion du Programme de partenariats de conservation de l'habitat.

Recommandation 1

Recommandation 1 : Prendre les mesures appropriées pour accroître la participation des intervenants ciblés dans les secteurs de programme où ils sont sous-représentés.

Bien que le Programme de partenariats de conservation des habitats réussisse à mobiliser un large éventail d'intervenants en vue d'activités liées à la conservation des habitats, on a constaté des lacunes quant au niveau de sensibilisation et à la participation de certains groupes d'intervenants par rapport à certains volets du Programme de PCH.

Plus particulièrement, on a relevé l'absence de partenaires agricoles provinciaux et fédéraux ainsi que d'intervenants des industries agricole et forestière pour le volet PNAGS. On a également signalé la représentation inadéquate des intervenants autochtones. Puisqu'une grande partie du paysage actuel lié à la conservation est dictée par ces partenaires, leur absence est considérée comme ayant une incidence sur l'avancement de l'ensemble des efforts en matière de conservation.

L'évaluation a également révélé que le PDE a la possibilité d'augmenter le nombre de donations de terres en informant les propriétaires fonciers qu'ils possèdent d'importants habitats et en les sensibilisant au sujet du Programme et du rôle important qu'ils pourraient jouer dans la conservation des habitats.

L'évaluation a également permis de souligner la possibilité de rejoindre davantage les groupes de chasseurs, afin de mieux les sensibiliser à la façon dont les fonds issus des timbres sont utilisés et d'augmenter leur niveau de mobilisation.

Énoncé d'accord ou de désaccord

La sous-ministre adjointe (SMA) du Service canadien de la faune (SCF) approuve la recommandation.

Réponse de la direction

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) procède à l'examen des mécanismes dont il se sert pour solliciter des avis externes sur les priorités en matière de conservation de la nature du gouvernement du Canada et leur mise en œuvre. Un large éventail de partenaires et d'intervenants (comme des organisations de conservation sans but lucratif, des organisations autochtones, des entreprises fondées sur les ressources, des organisations de chasse et de pêche) seront invités à donner leur avis.

Tous les partenaires canadiens du PNAGS reconnaissent l'importance de faire participer les intervenants agricoles et forestiers ainsi que les peuples autochtones aux activités qui contribuent à la conservation des milieux humides et à l'augmentation des populations de sauvagine. Les directeurs régionaux du SCF, dans leur rôle de présidents des quatre conseils des PCdH, présenteront cette recommandation à leur conseil respectif aux fins de discussion, dans le but de trouver des façons d'inclure le point de vue des milieux forestier et agricole ainsi que des peuples autochtones dans les travaux du PNAGS.

Le PDE reconnaît que le fait d'attirer des propriétaires fonciers possédant des terres écosensibles est la clé de la réussite continue du Programme. Le PDE poursuivra la mise en œuvre de son plan de communication 2017-2018, ayant pour but d'informer les propriétaires fonciers au sujet du Programme, et évaluera les nouveaux besoins en matière de promotion et de sensibilisation.

ECCC travaillera de concert avec Habitat faunique Canada afin que l'organisme continue de se conformer aux modalités de l'accord de contribution actuel, y compris de mettre en œuvre efficacement des activités visant à rejoindre la communauté de chasseurs. De plus, les indicateurs de rendement pour le plan stratégique d'HFC sont en place pour suivre les progrès réalisés. En effet, depuis le début de cette évaluation, HFC a révisé son plan stratégique et ses indicateurs de rendement dans le but de cibler des activités de sensibilisation et de conservation destinées à la communauté de chasseurs.

Produits livrables	Échéancier	Partie responsable
<ul style="list-style-type: none"> Examen des mécanismes consultatifs pour la conservation 	Printemps 2018	SMA, SCF
<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un mécanisme consultatif pour la conservation 	Décembre 2018	SMA, SCF
<ul style="list-style-type: none"> Discussions des conseils des PCdH sur la participation des partenaires agricoles, forestiers et autochtones et sur la détermination des prochaines étapes en vue de mobiliser les groupes sous-représentés. 	Décembre 2018	Directeurs régionaux, Direction de l'intendance et des opérations régionales (DIOR) (présidents des conseils des PCdH)
<ul style="list-style-type: none"> Activités promotionnelles du PDE 2017-2018 ciblant les propriétaires fonciers, incluant les médias sociaux et les vidéos promotionnelles achevées comme prévu. 	Avril 2018	Directeur général, DIOR et Communications d'ECCC
<ul style="list-style-type: none"> Réévaluation des besoins promotionnels pour le PDE pour 2018 et les années suivantes. 	Juin 2018	Directeur général, DIOR et Communications d'ECCC
<ul style="list-style-type: none"> Discussion avec HFC afin de donner la priorité aux activités ciblant les chasseurs. 	Janvier 2018	Directeur général, DIOR et HFC
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des activités du plan stratégique ciblant les chasseurs, incluant l'octroi de subventions pour les projets de recrutement de la sauvagine et la préparation d'une trousse de renseignements au sujet du programme du Timbre aux fins de diffusion par l'entremise des programmes de formation et de recrutement de chasseurs. 	Mars 2019	HFC

Recommandation 2

Recommandation 2 : Établir une approche de planification stratégique unifiée afin d'harmoniser l'établissement des priorités parmi les différents volets du Programme de partenariats de conservation des habitats (PCH).

Les divers volets du Programme disposent de leurs propres structures de gouvernance qui semblent bien fonctionner. Cependant, on a décelé un manque de gouvernance générale. Cette dernière permettrait une planification stratégique consolidée dans l'ensemble des divers volets du Programme de PCH. Cela favoriserait une approche plus coordonnée et intégrée en matière d'établissement des priorités et renforcerait également la collaboration, la communication et l'efficacité dans le cadre du Programme.

Énoncé d'accord ou de désaccord

La sous-ministre adjointe (SMA) du Service canadien de la faune (SCF) approuve la recommandation.

Réponse de la direction

Le SCF élaborera un plan stratégique pour son Programme de PCH qui devra tenir compte de ce qui suit :

- le rapport sur les aires protégées fédérales et les objectifs de conservation de 2017 du Comité permanent de l'environnement et du développement durable;
- la présente évaluation;
- les buts et objectifs canadiens de 2020 en matière de biodiversité, y compris l'atteinte de l'objectif de 17 %;
- les orientations stratégiques du SCF;
- le mécanisme consultatif pour la conservation.

Produits livrables	Échéancier	Partie responsable
<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique de PCH 	Avril 2019	Directeur général, Direction de l'intendance et des opérations régionales (DIOR)
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des priorités stratégiques clés du SCF dans l'élaboration ou le renouvellement futur des programmes de PCH, le cas échéant. 	Avril 2019	Directeur général, DIOR
<ul style="list-style-type: none"> • Examen d'un mécanisme consultatif pour la conservation 	Printemps 2018	SMA, SCF
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un mécanisme consultatif pour la conservation 	Décembre 2018	SMA, SCF

Annexe A : description du Programme de partenariats de conservation des habitats

Le Programme de PCH finance des projets et encourage les partenariats et les activités de conservation de l'habitat qui contribuent à préserver, protéger, améliorer et restaurer des habitats importants et écologiquement sensibles pour les espèces sauvages, notamment les oiseaux migrateurs et les espèces en péril¹³. Le Programme prévoit des mécanismes permettant de nouer le dialogue avec divers organismes et particuliers, y compris des propriétaires fonciers, des organisations environnementales non gouvernementales et d'autres intervenants. Le Programme de PCH vise à assurer la protection et la gestion des habitats fauniques sur les terres privées, les terres publiques provinciales, les terres autochtones ou dans les zones aquatiques et marines partout au Canada, de façon compatible avec la conservation de l'habitat.

Le présent Programme contribue à l'exécution des obligations d'ECCC en vertu de la LEP, de la LCOM et de la LESC. Le Programme contribue également aux objectifs relatifs aux aires protégées ainsi qu'à la conservation et à l'amélioration des terres humides à l'égard desquels le Canada s'est engagé dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, de même qu'aux engagements pris dans le cadre de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale.

Le Programme de PCH comprend sept volets :

- le Programme de conservation des zones naturelles (PCZN)
- le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) (CNACTH)
- l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada
- le Programme des dons écologiques (PDE)
- la participation du Canada à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)
- l'élargissement des programmes de conservation axés sur la famille
- le Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH)

L'évaluation portait sur les cinq premiers volets du Programme de 2010-2011 à 2015-2016. Les deux derniers volets (Élargissement des programmes de conservation axés sur la famille et FNCMH) ont été ajoutés au Programme de PCH en mai 2014, lorsque le gouvernement du Canada a annoncé le Plan de conservation national. Ces volets ont été exclus de la portée de la présente évaluation.

Les cinq volets abordés dans le cadre de l'évaluation sont décrits en détail ci-dessous.

¹³ Les espèces en péril sont les espèces désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPA) comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.

Programme de conservation des zones naturelles

Le PCZN aide les organismes sans but lucratif non gouvernementaux à obtenir des terres écosensibles afin d'assurer la protection des écosystèmes, des espèces sauvages et de l'habitat. Le Programme est entré en vigueur en 2007, alors que le gouvernement du Canada investissait 225 millions de dollars en financement dans le cadre d'un engagement visant à conserver et à protéger l'environnement naturel du Canada. Un montant supplémentaire de 20 millions de dollars a été annoncé lors de la présentation du budget de 2013. En 2014, le PCZN a été renouvelé pour une période additionnelle de cinq ans, avec l'ajout d'un financement de 100 millions de dollars.

Pour réaliser le Programme, le gouvernement du Canada a conclu un accord en 2007 avec un bénéficiaire de subvention. En vertu de cet accord, CNC avait comme responsabilité de détenir, d'investir et de verser les fonds par l'entremise d'un fonds retenu séparément se rapportant à la conservation des zones naturelles. CNC se sert des fonds du Programme pour soutenir les projets qu'il entreprend. Il octroie également une partie des fonds à d'autres organisations de conservation non gouvernementales (désignées sous le nom d'« autres organisations qualifiées » [AOQ]), telles que Canards Illimités Canada (CIC), des fiducies foncières provinciales et régionales et des organismes de conservation de la nature, pour la gestion d'autres projets. À l'origine, CNC et les AOQ étaient tenus de verser un financement équivalent pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral (dans un rapport d'au moins 1 : 1). Par la suite, cette exigence a été révisée, de sorte qu'une somme d'au moins 2 \$ en fonds de contrepartie doit maintenant être versée pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral¹⁴.

CNC et ses partenaires appliquent une méthode scientifique qui les amène à acquérir des terres écologiquement sensibles par la voie de dons, d'achats ou d'accords d'intendance conclus avec les propriétaires de terrains privés. La priorité est accordée aux terres qui revêtent une importance à l'échelle nationale ou provinciale, qui assurent la protection de l'habitat d'espèces en péril et d'oiseaux migrateurs, ou qui améliorent la connectivité ou les corridors reliant les aires protégées existantes, comme les réserves nationales de faune, les parcs nationaux et les refuges d'oiseaux migrateurs. Le premier accord (2007) du Programme visait à préserver environ 200 000 hectares de terres écosensibles. Ce nombre a été augmenté à 218 000 hectares grâce à l'ajout d'un investissement de 20 millions de dollars en 2013. Avec son renouvellement en 2014 pour cinq autres années, le Programme vise ce qui suit :

- préserver plus de 130 000 hectares supplémentaires de terres écosensibles;
- mettre en œuvre les mesures des plans de gestion de propriété sur une superficie estimée à 120 000 hectares;
- surveiller la conformité aux accords de conservation sur une superficie estimée à 100 000 hectares de terres préservées dans le cadre du PCZN depuis 2007, tout en prenant les

¹⁴ En ce qui concerne l'investissement de 20 millions de dollars réalisé en 2013, CNC et CIC n'étaient tenus de verser qu'un financement de contrepartie minimum de 2 : 1 en fonds non fédéraux investis en vue de préserver des propriétés. Dans le cadre du programme renouvelé sur les AOQ de 2014-2019, le ratio minimal de financement de contrepartie est de 2 : 1 pour tous les fonds.

mesures nécessaires pour assurer le développement des capacités au sein de la collectivité des fiduciaires foncières.

CNC est régi par un conseil national, appuyé par sept conseils régionaux. Ensemble, ces conseils supervisent tous les aspects de CNC, y compris sa gestion et ses activités. CNC a établi des structures de gouvernance précises pour exécuter le PCZN, incluant un comité d'investissements qui supervisait la gestion du Fonds de conservation des zones naturelles dans le cadre du premier programme du PCZN, un comité de programme responsable de l'examen et de l'approbation des plans de travail annuels et des rapports provisoires, de même qu'un comité d'AOQ axé sur les activités de programme entreprises avec d'AOQ.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Le PNAGS est un plan d'action international visant à assurer la protection des oiseaux migrateurs à l'échelle du continent nord-américain. Réagissant à la diminution marquée des populations de sauvagine en Amérique du Nord, le Canada et les États-Unis ont signé le Plan en 1986, et le Mexique en 1994. Le but du PNAGS est de ramener les populations de sauvagine à leur niveau des années 1970 en encourageant les pratiques d'utilisation des terres qui sont durables, en améliorant les habitats et en protégeant et gérant les milieux humides importants pour les oiseaux migrateurs.

En 2012, de nouveaux objectifs ont été établis pour le PNAGS, à savoir :

- Des populations de sauvagine abondantes et résilientes pour suffire à la chasse et à d'autres fins sans mettre en péril l'habitat.
- Des milieux humides et l'habitat qui s'y trouvent en quantité suffisante pour maintenir les populations de sauvagine aux niveaux voulus, tout en offrant des endroits pour les loisirs et les services écologiques dont jouit la société.
- Des nombres croissants de chasseurs de sauvagine, de protecteurs de l'environnement et de citoyens qui soutiennent activement la conservation de la sauvagine et des milieux humides et qui en profitent.

En règle générale, des partenaires externes exécutent le PNAGS par le biais de plans conjoints des habitats (PCdH). Les PCdH sont responsables de la planification, de la conception et de la gestion globales des programmes pour les zones d'habitat importantes. Au Canada, il existe quatre PCdH et trois plans conjoints d'espèces liés sur le plan international¹⁵ qui sont axés sur la transmission de connaissances scientifiques essentielles afin d'orienter la gestion des habitats ou des espèces préoccupantes désignés dans le cadre du PNAGS.

La mise en œuvre du PNAGS au Canada est rendue possible grâce au soutien de plusieurs partenaires, notamment des gouvernements fédéraux, provinciaux, territoriaux et étatiques, d'ONG et de citoyens. Plus particulièrement, les fonds sont mis à la disposition du Canada, des États-Unis

¹⁵ Les activités se rapportant aux plans conjoints d'espèces font partie du Programme des oiseaux migrateurs (sous-programme 1.1.3) et, à ce titre, ne sont pas abordées dans la présente évaluation.

et du Mexique en vertu de la North American Wetlands Conservation Act (NAWCA) [Loi sur la conservation des terres humides de l'Amérique du Nord], adoptée par le Congrès américain en 1989. La NAWCA permet d'affecter des fonds en recourant à des subventions de contrepartie pour les projets de conservation des milieux humides dans les trois pays. Les projets canadiens ont recours à des subventions de contrepartie tant du Canada (partenaires provinciaux, fédéraux et non gouvernementaux) que des États-Unis (non fédéraux). Depuis le lancement du Programme en 1986, des sources américaines fédérales et non fédérales ont versé des fonds d'environ 1 G\$. Ces fonds couvrent près de 50 % des contributions totales pour le PNAGS au Canada et servent à élargir de manière considérable la portée et l'impact des efforts de conservation des milieux humides au Canada.

Au Canada, la responsabilité de l'administration du PNAGS et de l'orientation de sa mise en œuvre incombe au CNAETH (Canada) et aux partenariats appelés « plans conjoints » des habitats et des espèces. Le Canada est également représenté au sein du Comité du plan trinational qui a les responsabilités suivantes :

- discuter des enjeux internationaux relatifs à la sauvagine;
- mettre à jour le PNAGS tous les cinq ans;
- formuler des recommandations aux ministères fédéraux responsables des espèces sauvages;
- approuver les nouveaux plans conjoints.

De plus, le CNAETH (Canada) fournit des conseils stratégiques et scientifiques et élabore des programmes de communication et de sensibilisation se rapportant aux milieux humides et à la sauvagine.

Le Secrétariat du CNAETH (Canada) est situé à l'Unité de conservation des habitats du SCF, qui aide le CNAETH (Canada) à exercer ses activités quotidiennes. Le CNAETH (Canada) compte 19 partenaires. Pour obtenir une liste détaillée des membres, consultez le [Plan stratégique du CNAETH Canada](#).

Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada

En vertu de ce volet du Programme, les revenus générés par la vente des timbres sur la conservation des habitats fauniques du Canada d'HFC sont transférés à HFC, une organisation de conservation caritative nationale sans but lucratif. ECCC gère la production du timbre et transfère annuellement la totalité des revenus générés à HFC par l'entremise d'un accord de contribution. Pendant la période d'évaluation, les modalités des accords de contribution exigeaient qu'HFC transfère au moins 80 % des fonds reçus d'ECCC à des tiers pour la réalisation de projets soutenant des initiatives de conservation des habitats fauniques partout au Canada, en particulier pour la sauvagine (laissant un maximum de 20 % pour couvrir les frais administratifs).

Le Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada est élaboré et vendu sur une base annuelle. Les timbres sont achetés principalement par les chasseurs de sauvagine pour valider leur

permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Ils sont également vendus aux acheteurs et aux collectionneurs de timbres, de même qu'aux personnes intéressées à contribuer à la conservation, à la restauration et à l'amélioration des habitats fauniques au Canada. HFC choisit une nouvelle image de timbre chaque année dans le cadre d'un concours d'art annuel.

Une part considérable des fonds de l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC est destinée à des projets axés sur les priorités définies par les quatre PCdH canadiens dans le cadre du PNAGS. Les projets financés par HFC font intervenir de nombreux partenaires externes, notamment des gouvernements provinciaux et des ONG (par exemple CIC, CNC). HFC utilise également ses fonds afin de verser des subventions à des projets locaux et régionaux relatifs à l'habitat qui sont jugés importants pour d'autres oiseaux migrateurs considérés comme gibier, à l'éducation du public, à des projets de recherche ainsi qu'au « Murre Conservation Fund » [[Fonds pour la conservation du guillemot](#)].

HFC est régi par un conseil d'administration composé de deux membres désignés par ECCC, deux représentants des directeurs de la faune des gouvernements provinciaux et territoriaux, et cinq membres sélectionnés par le conseil (directeurs par mandat spécial), incluant des représentants d'organismes provinciaux et territoriaux responsables de la faune ainsi que des représentants d'organismes non gouvernementaux nationaux s'occupant des espèces sauvages. ECCC siège en qualité d'observateur au conseil. Le conseil compte trois comités : le Comité exécutif, le Comité des finances et de la vérification et le Comité des candidatures.

Programme des dons écologiques

Lancé en 1995, le PDE offre aux Canadiennes et aux Canadiens possédant des terres écosensibles la possibilité de protéger la nature et de transmettre un héritage aux générations futures. Grâce aux dispositions de la [Loi de l'impôt sur le revenu du Canada](#) et de la [Loi sur les impôts du Québec](#), le PDE procure d'importants avantages fiscaux aux propriétaires fonciers qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un organisme bénéficiaire admissible. Ces organismes bénéficiaires deviennent responsables de la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel de la terre donnée. Cette responsabilité est à perpétuité.

Les principales responsabilités d'ECCC se rapportant au PDE comprennent, entre autres, ce qui suit :

- traiter les formulaires de demande;
- attester de l'écosensibilité de la propriété proposée;
- approuver le bénéficiaire choisi;
- attester de la juste valeur marchande de la propriété.

La gestion du PDE est assurée par un secrétariat national et les coordonnateurs de programmes régionaux. Entre autres tâches, les coordonnateurs régionaux aident les demandeurs et les bénéficiaires dans les différents aspects du processus du PDE. Le secrétariat national travaille de concert avec le Comité indépendant d'examen des évaluations (CEE), qui examine les évaluations

soumises par les donateurs et formule des recommandations à la ministre d'ECCC concernant la juste valeur marchande des dons écologiques.

Participation du Canada à la Convention de Ramsar

Le Canada est l'un des signataires de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, généralement appelée « Convention de Ramsar ». Les zones humides d'importance internationale sont reconnues comme ayant une valeur significative, non seulement pour le pays ou les pays dans lesquels elles sont situées, mais pour l'humanité entière. La Convention de Ramsar est un traité intergouvernemental qui regroupe les engagements de 169 pays membres à maintenir les caractéristiques écologiques de leurs zones humides d'importance internationale et à planifier l'utilisation rationnelle durable de toutes les zones humides se trouvant sur leur territoire.

En tant que signataire de la Convention de Ramsar depuis 1981, le Canada s'engage à ce qui suit :

- inscrire au moins un site à la liste de Ramsar et en assurer la bonne gestion;
- œuvrer pour l'utilisation rationnelle des zones humides par la planification nationale de l'utilisation des terres, des politiques et des lois appropriées, des mesures de gestion et l'éducation du public;
- coopérer à l'échelle internationale en ce qui concerne les zones humides transfrontalières, les systèmes de zones humides partagées, les espèces partagées et les projets de développement qui pourraient affecter les zones humides.

Au total, 37 sites Ramsar ont été désignés partout au Canada; 17 d'entre eux sont situés partiellement ou totalement dans des réserves nationales de faune ou des refuges d'oiseaux migrateurs. Parmi tous les sites Ramsar, 22 (59 %) sont situés sur des terres domaniales et sont gérés par des organismes fédéraux (ECCC, Parcs Canada, Commission de la capitale nationale).

Dans le cadre de ses obligations, ECCC fournit environ 200 000 \$ annuellement, sous forme de contribution obligatoire, pour soutenir le secrétariat international de Ramsar. ECCC prépare également un [rapport national](#) qui permet de mesurer les progrès réalisés par le Canada en fonction du Plan stratégique de Ramsar. Le rapport est présenté à la Conférence des Parties contractantes, qui se réunit tous les trois ans. Le Service canadien de la faune (SCF) d'ECCC représente la région de l'Amérique du Nord au sein du Comité permanent de Ramsar, à tour de rôle avec les États-Unis et le Mexique.

Gouvernance et gestion

La responsabilité globale du Programme de PCH incombe à la sous-ministre adjointe du SCF.

Avant avril 2016, la Division de la gestion de la conservation des habitats du SCF (maintenant la Division de l'intendance) supervisait le Programme de PCH et la plupart des aspects de la prestation du Programme. La section des Politiques de délivrance de permis et opérations liées aux espèces sauvages du SCF gérait la vente du Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada.

En avril 2016, le SCF a traversé une période de réorganisation pour devenir une direction générale distincte, plutôt qu'une direction de la Direction générale de l'intendance environnementale. La Direction de l'intendance et des opérations régionales du SCF est maintenant responsable du Programme de PCH.

Affectation des ressources

Le [tableau 16](#) présente les dépenses totales liées au Programme de PCH pour les cinq volets du Programme.

- Le financement des subventions et contributions (S et C) constitue la grande majorité des dépenses, représentant 93 % des dépenses totales du Programme.
- Le PCZN est de loin le plus grand des cinq volets, comptabilisant environ 78 % des dépenses totales et 84 % des dépenses liées aux S et C.
- Aucun coût salarial n'est indiqué tant pour le PCZN que pour l'Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC, car ces volets sont principalement gérés par un tiers (CNC et HFC, respectivement).
- Bien que certains représentants du Programme d'ECCC consacrent du temps à ces volets (environ 0,5 et 0,35 ETP, respectivement), ces personnes travaillent sur de multiples programmes et leurs heures sont inscrites sous d'autres volets.
- Les représentants du Programme estiment que les ressources humaines d'ECCC utilisées pour les cinq volets sont d'environ 16,79 ETP par année.

Les projets de S et C du Programme (à l'exception du PCZN) sont administrés principalement en vertu des modalités de l'entente-cadre de contribution d'ECCC : Contributions à l'appui du programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats. La contribution obligatoire pour Ramsar est définie en tant que programme de paiement de transfert distinct dans le budget principal des dépenses (2016-2017) d'ECCC.

Tableau 16 : dépenses du SCF par volet du Programme de partenariats de conservation des habitats, de 2010-2011 à 2015-2016 (en millions de dollars)

Volet du programme		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total (% des dépenses totales du Programme de PCH pour cinq volets)
Programme de conservation des zones naturelles ETP = 0,5 par année	Salaires	0	0	0	0	0	0	0
	F et E	0	0	0	0	0	0	0
	S et C	21,7	33,695	24 029	11 208	18,732	22,5	131,865
	Total	21,7	33,695	24,029	11,208	18,732	22,5	131,865 (78 %)
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) ETP = 6,95 par année	Salaires	0,39	0,546	0,522	0,678	0,491	0,679	3,306
	F et E	0,295	0,19	0,094	0,091	0,051	0,083	0,804
	S et C	2,421	2,032	2,632	2,736	2,032	2,086	13,979
	Total	3,106	2,768	3,249	3,505	2,573	2,888	18,089 (11 %)
Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada ETP = 0,35 par année*	Salaires	0	0	0	0	0	0	0
	F et E	0,003	0,007	0	0,008	0	0	0,017
	S et C	1,45	1,598	1,626	1,896	1,959	1,775	10,304
	Total	1,453	1,605	1,626	1,904	1,959	1,775	10,321 (6 %)
Programme des dons écologiques** ETP = 8,55 par année	Salaires	0,578	0,466	0,493	0,667	0,688	0,668	3,56
	F et E	0,51	0,613	0,508	0,52	0,511	0,529	3,191
	S et C	0,11	0,057	0	0	0,1	0,109	0,376
	Total	1,198	1,136	1,001	1,187	1,3	1,306	7,127 (4 %)
Convention de Ramsar ETP = 0,44 par année	Salaires	0,017	0,054	0,102	0,067 \$	0,039	0,026	0,306
	F et E	0,001	0,019	0,008	0,008	0,012	0,006	0,055
	S et C	0,223	0,262	0,168	0,167	0,211	0,198	1,23
	Total	0,242	0,336	0,279	0,242	0,262	0,231	1,591 (1 %)
Tous les volets du Programme ETP = 16,79 par année	Salaires	0,986	1,066	1,11	1,411	1,218	1,373	7,172 (4 %)
	F et E	0,809	0,83	0,61	0,627	0,574	0,618	4,068 (2 %)
	S et C	25,904	37,645	28,456	16,007	23,034	26,708	157,754 (93 %)
TOTAL \$		27,698	39,540	30,184	18,046	24,826	28,7	168,994

Source : Information extraite du système financier d'Environnement Canada.

* Bien qu'aucun salaire ne soit officiellement affecté, les ETP inscrits sous d'autres volets du Programme de PCH (par exemple, le PDE) apportent aussi un soutien à ces volets du Programme.

**Les représentants du Programme confirment qu'aucun financement lié aux S et C n'a été approuvé pour le PDE en 2012-2013 et 2013-2014.

Résultats escomptés

Au moment de l'évaluation, aucun modèle logique approuvé n'abordait l'ensemble des volets du Programme de PCH. Toutefois, aux fins de l'évaluation, l'équipe d'évaluation a élaboré l'ébauche d'un modèle logique pour le Programme de PCH comprenant des résultats escomptés définis. Les gestionnaires du Programme ont examiné l'ébauche de modèle logique et les résultats escomptés au cours de l'étape de planification de l'évaluation. Ils ont convenu qu'il s'agissait d'une représentation précise du Programme aux fins de l'évaluation.

À des fins d'analyse et d'établissement de rapports, de même que pour éviter le chevauchement, les constatations se rapportant à la performance sont présentées selon trois thèmes qui incluent à la fois les résultats à court et à moyen terme associés à ce thème. Les thèmes des résultats escomptés sont les suivants :

- préservation des terres
- gestion et intendance de l'habitat
- participation et mobilisation.

L'[annexe B](#) présente une mise en correspondance des résultats du modèle logique pour les trois thèmes de résultats escomptés utilisés pour l'établissement de rapports.

Annexe B : résultats escomptés du Programme de partenariats de conservation des habitats

Thème	Programme de conservation des zones naturelles	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)	Convention de Ramsar	Programme des dons écologiques	Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada
Thème I : préservation des terres					
<p>Résultats à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de la superficie d'habitats convenables et/ou d'habitats protégés pour les espèces en péril. – La protection des habitats prioritaires est assurée par des propriétaires fonciers, des ONG, des provinces et des municipalités. <p>Résultat à moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La protection des habitats prioritaires est réalisée par des ONG (la protection juridique de terres par le biais d'acquisitions ou d'autres moyens, et la gestion de ces terres dans un but de conservation). 	•	•	•	•	
Thème II : gestion et intendance de l'habitat					
<p>Résultats à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les habitats prioritaires sont gérés de façon durable par des propriétaires fonciers, d'autres ministères et des ONG. – Les particuliers et les organisations responsables de la gestion des terres adoptent des normes, des lignes directrices et des pratiques exemplaires afin de maintenir et d'améliorer les habitats fauniques. <p>Résultat à moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les habitats fauniques sont préservés au moyen d'activités d'intendance par les Canadiennes et Canadiens, les autres ministères et les ONG (cela comprend les actions volontaires entreprises sur des terres gérées par 	•	•	•	•	•
	•	•	•	•	•

Thème	Programme de conservation des zones naturelles	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)	Convention de Ramsar	Programme des dons écologiques	Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada
des personnes ou des organismes au profit d'espèces cibles et de leur habitat).					
Thème III : participation et mobilisation					
<p>Résultat à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les publics cibles participent à des activités liées à la conservation. <p>Résultat à moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les habitats fauniques sont préservés au moyen d'activités d'intendance par les Canadiennes et Canadiens, les autres ministères et les ONG (cela comprend les actions volontaires entreprises sur des terres gérées par des personnes ou des organismes au profit d'espèces cibles et de leur habitat). 	<ul style="list-style-type: none"> • • 	<ul style="list-style-type: none"> • • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • •

Annexe C : stratégie d'évaluation

Objet et portée

L'évaluation couvrait initialement une période quinquennale, de 2010-2011 à 2014-2015, mais elle a été mise à jour à l'aide de données sur les finances et le rendement de 2015-2016 et de documents supplémentaires relatifs au Programme de 2016-2017.

L'évaluation était axée sur les activités d'ECCC se rapportant à cinq des sept volets de ce sous-programme, tant collectivement qu'individuellement.

- Programme de conservation des zones naturelles
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)
- Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada
- Programme des dons écologiques
- Participation du Canada à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

Les deux autres volets du Programme de PCH, soit l'Élargissement des programmes de conservation axés sur la famille et le FNCMH, ont été exclus de la portée de l'évaluation. Au moment de la présente évaluation, ces volets étaient encore trop récents pour permettre l'évaluation de leur rendement. Le FNCMH fera l'objet d'une évaluation en 2017-2018.

Questions d'évaluation

Tableau 17 : questions d'évaluation

Pertinence
<p>Nécessité de maintenir le Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme est-il toujours nécessaire?
<p>Harmonisation avec les priorités gouvernementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme correspond-il aux priorités du gouvernement fédéral? • Le programme concorde-t-il avec les résultats stratégiques d'ECCC?
<p>Adéquation avec les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation du gouvernement fédéral est-elle justifiée?
Rendement
<p>Atteinte des résultats escomptés : Évaluation des progrès accomplis en vue de l'atteinte des résultats escomptés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les résultats relatifs à la préservation des terres ont-ils été atteints? • Dans quelle mesure les résultats relatifs à la gestion et à l'intendance des habitats ont-ils été atteints? • Dans quelle mesure les résultats relatifs à la participation et à la mobilisation ont-ils été atteints?

Effizienz et économie : Évaluation de la mesure dans laquelle l'exécution du Programme est efficiente et économique

- Dans quelle mesure le plan en grappes est-il approprié?
- Dans quelle mesure la structure de gouvernance est-elle claire, appropriée et efficace?
- Dans quelle mesure l'exécution du Programme est-elle efficiente et économique?
- Dans quelle mesure des données sur le rendement sont-elles recueillies?

Approche et méthode d'évaluation

Pour chaque question, l'équipe d'évaluation a utilisé plusieurs sources de résultats reposant sur des méthodes de collecte de données tant qualitatives que quantitatives, qui sont décrites ci-dessous. De multiples sources de données fournissent de l'information selon des perspectives diverses, ce qui est utile pour la triangulation et la validation des constatations de l'évaluation, augmentant ainsi leur précision et leur crédibilité, et renforçant la validité des conclusions. L'équipe d'évaluation s'est servie des méthodes suivantes pour recueillir les données probantes destinées à l'évaluation.

Examen des documents

L'équipe d'évaluation a examiné différents types de documents, tels que des renseignements descriptifs sur le programme, des publications des ministères et du gouvernement du Canada, des évaluations pertinentes, des rapports, des communications, des études, des données sur le rendement et des données financières, de même que d'autres documents sur la planification interne et les opérations.

Entrevues avec des informateurs clés

Trente-sept entrevues avec des informateurs clés ont été menées auprès de trente-neuf répondants :

- onze membres du personnel du Programme et de la haute direction d'ECCC;
- vingt-huit intervenants externes (ONG, gouvernement, membres de conseils d'administration ou d'autres conseils, gestionnaires de sites et intervenants internationaux).

Sondage en ligne

Après prise en compte des adresses courriel erronées, on a envoyé des questionnaires de sondage en ligne à 871 personnes représentant des organismes non gouvernementaux, des gouvernements (fédéral, provinciaux, municipaux), des offices de protection de la nature, des organisations du secteur privé, des particuliers, des universités et des organismes de bienfaisance enregistrés participant à au moins un volet du Programme de PCH. Un total de 167 répondants individuels ont répondu au sondage, pour un taux de réponse global de 19,2 %. Le faible taux de réponse (le taux de réponse type est d'environ 30 % pour ce genre de sondage) peut être dû au fait que les répondants n'ont eu que deux semaines pour remplir le questionnaire.

Bon nombre des 167 répondants connaissaient plus d'un volet du Programme. Ainsi, nous avons reçu 276 réponses complètes liées aux volets du Programme.

La distribution des réponses obtenues selon les volets du Programme est présentée au [tableau 18](#).

Tableau 18 : nombre de réponses obtenues par volet du Programme de partenariats de conservation des habitats

Réponses obtenues selon les volets du Programme	Réponses obtenues	Pourcentage du total
Programme de conservation des zones naturelles	45	16 %
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)	52	19 %
Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'Habitat faunique Canada	80	29 %
Programme des dons écologiques	71	26 %
Convention de Ramsar	28	10 %
Total	276	100 %

Études de cas

Afin de donner un meilleur aperçu, l'équipe d'évaluation a procédé à six études de cas (deux projets pour chacun des trois volets du Programme suivants : PNAGS/CNACTH [Canada], Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC et PDE). Le volet PCZN a été exclu des études de cas parce que les renseignements issus d'une évaluation indépendante réalisée en 2012 fournissaient un éclairage suffisant. La Convention de Ramsar a également été exclue des études de cas, en raison de sa faible importance relative et de son taux de risque peu élevé. Le [tableau 19](#) présente la liste des six projets visés par une étude de cas et leur calendrier connexe.

Tableau 19 : liste des études de cas menées pour l'évaluation

Volet du programme	Études de cas
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine/Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)	<ul style="list-style-type: none"> Delta Farmland and Wildlife Trust (2013-2014) Habitats de la forêt boréale de l'Ouest, des prairies et de la forêt-parc du Canada (2011-2012)
Initiative du Timbre sur la conservation des habitats fauniques d'HFC	<ul style="list-style-type: none"> Fonds pour la conservation du guillemot (2011-2013) Milieus humides prioritaires du sud de l'Ontario (2014)
Programme des dons écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Dons de terres agricoles en Colombie-Britannique confiés à CNC aux fins de protection (2013-2014) Entente de servitude au Manitoba confiée à la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba aux fins de protection (2011-2012)

Annexe D : résumé des constatations

Critères	Attentes satisfaites	Autres travaux requis	Attention prioritaire requise	Évaluation impossible
Critères de pertinence				
Nécessité de maintenir le Programme	•			
Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral	•			
Adéquation avec les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral	•			
Résultats escomptés				
Préservation des terres : mesure dans laquelle les terres ont été protégées (acquises ou placées sous protection)	•			
Gestion et intendance de l'habitat - mesure dans laquelle : <ul style="list-style-type: none"> - les habitats fauniques sont conservés au moyen de mesures d'intendance et sont gérés de façon durable par la création, l'amélioration, le maintien et la gestion des habitats de terres humides; - les volets du Programme, l'industrie et les organisations élaborent et mettent en œuvre des normes, des lignes directrices et des pratiques exemplaires afin de maintenir et d'améliorer les habitats. 	•			
Participation et mobilisation : mesure dans laquelle les publics cibles participent à des activités liées à la conservation et sont conscients des enjeux de conservation.		•		
Efficiences du programme				
Mesure dans laquelle le plan en grappes du Programme est approprié.	•			
Mesure dans laquelle la structure de gouvernance est claire, appropriée et efficace.		•		
Mesure dans laquelle l'exécution du Programme est efficiente et économique.	•			
Mesure dans laquelle des données sur le rendement sont recueillies.		•		

Annexe E : références

Canada. Environnement Canada. L'évaluation du Programme des dons écologiques, Ottawa, 2003.

Canada. Environnement Canada. [Évaluation du programme du Timbre sur la conservation d'Habitat faunique Canada](#), Ottawa, 2011.

Canada. Environnement Canada. [Rapport national sur l'application de la convention de Ramsar sur les zones humides](#). Rapports nationaux à soumettre à la 11^e Session de la Conférence des Parties contractantes, Roumanie, juin 2012.

Canada. Environnement Canada. [Rapport national sur l'application de la convention de Ramsar sur les zones humides](#). Rapports nationaux à soumettre à la 12^e Session de la Conférence des Parties contractantes, Uruguay, 2015.

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. [Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement - Habitat protégé pour la sauvagine](#). Consulté en janvier 2017.

Canada. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). [Recueil des engagements du Canada aux accords internationaux sur l'environnement](#), Ottawa, 2015.

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Rapport ministériel sur le rendement, 2010-2011 à 2015-16, Ottawa, 2011 à 2016.

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. [Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada. Service canadien de la faune, Comité sur la sauvagine, Rapport du SCF sur la réglementation concernant les oiseaux migrateurs numéro 45. 2015](#). Consulté en juin 2016.

Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Rapport sur les plans et priorités 2010-2011 à 2017-18, Ottawa, 2010 à 2017.

Canada. Gouvernement du Canada. [Réaliser un avenir durable - Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, 2016-2019](#), Ottawa, 2016.

Canada. Gouvernement du Canada. [Loi sur les espèces sauvages du Canada](#), Ottawa, 1985.

Canada. Gouvernement du Canada. [Cinquième rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique](#), mars 2014.

Canada. Gouvernement du Canada. [Loi sur le ministère de l'Environnement](#), Ottawa, 1985.

Canada. Gouvernement du Canada. [Loi de l'impôt sur le revenu](#), Ottawa, 1985.

Canada. Gouvernement du Canada. [Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs](#), Ottawa, 1994.

Canada. Gouvernement du Canada. [Politique sur les résultats](#), Ottawa, 2016.

Canada. Gouvernement du Canada. [Loi sur les espèces en péril](#), Ottawa, 2002.

Canada. Gouvernement du Canada. [Guide du Programme des dons écologiques du Canada : un don pour l'avenir... des avantages fiscaux aujourd'hui](#), Ottawa, 2011.

Canada. Gouvernement du Canada. [La politique fédérale de la conservation des terres humides](#), Ottawa, 1991.

Canada. Bureau du vérificateur général du Canada. [Automne 2013 — Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable](#), Ottawa, 2013.

Convention sur la diversité biologique. [Objectifs nationaux de biodiversité : Canada](#), Montréal, 2010.

Conservation de la nature Canada (CNC). [CNC – Gouvernement du Canada – Programme de conservation des zones naturelles – Rapport d'étape 2014-2015](#), Ottawa, 2015.

CNC. [CNC – Gouvernement du Canada – Programme de conservation des zones naturelles – Huitième rapport d'étape annuel depuis le lancement : 1^{er} avril 2007 au 31 mai 2015](#), Ottawa, 2015.

CNC. [Lignes directrices et annexes pour les AOO \(2016-2017\)](#). Ottawa, 2016.

Habitat faunique Canada. Rapports annuels, 2009-2010 à 2015-2016. Extrait du site Web [Habitat faunique Canada](#) en juillet 2018.

Habitat faunique Canada. Newfoundland and Labrador Murre Conservation Fund 2014-2015. Extrait du site Web [Habitat faunique Canada](#) en juillet 2018.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine - Canada. [Un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats canadiens dans le cadre du PNAGS](#). Document de référence, 2013.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine - Canada. À propos des habitats canadiens – Rapports annuels 2010 à 2016. Extrait du site [Wetland Network](#) le 1^{er} septembre 2016.

North American Waterfowl Management Plan. [Revised Objectives: An Addendum to the 2012 North American Waterfowl Management Plan](#), 2014. Extrait en juin 2016.

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). [Plan stratégique de 2010-2020](#), Ottawa, 2010.

Cabinet du Premier ministre. [Lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique](#). Extrait en janvier 2017.

Stratos Inc., en association avec Alison Kerry et Cathy Wilkinson. [Évaluation du Programme de conservation des zones naturelles – Rapport final](#), Ottawa, 2012.

Nations Unies. [Convention sur la diversité biologique](#), Rio de Janeiro, 1992.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. [Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine](#), UNESCO, 1971.

United States Fish and Wildlife Service. [North American Wetlands Conservation Act: Grant Administration Standards for Canadian Recipients](#), 2016. Consulté en juin 2016.